

Gérard Picard est réélu président général

A l'issue de notre congrès général, qui s'est tenu à St-Hyacinthe, du 14 au 18 septembre, M. Gérard Picard a été réélu président général de la C.T.C.C. M. Picard demeure le chef du grand mouvement syndical fondé sur les principes de la doctrine sociale de l'Eglise catholique. Les autres membres de l'exécutif qui sont appelés à être ses collaborateurs immédiats sont : M. Emile Tellier, des Trois-Rivières, premier vice-président; M. Angelo Forte, deuxième vice-président; M. Alphonse Roberge, de Québec, troisième vice-président; M. L.-P. Boily, de Jonquièrre, quatrième vice-président; M. Roméo Vallée, de Sherbrooke, cinquième vice-président; M. F.-X. Légaré, de Rimouski, sixième vice-président; M. Roméo Ethier, de Montréal, trésorier général; M. André Roy, de Québec, secrétaire général.

Les directeurs de la C. T. C. C. qui forment le bureau confédéral, organisme qui a pleins pouvoirs entre les sessions du congrès général, se composent des représentants des fédérations professionnelles et régionales. Voici les directeurs élus: M. P.-E. Cabana, Montréal, pour représenter la Fédération des barbiers-coiffeurs; M. Osias Filion, de Montréal, pour représenter la Fédération du bâtiment; M. Lauréat Cloutier, de Québec, pour représenter la Fédération du Commerce; M. Jean L'Heureux, de Montréal, pour représenter la Fédération des gantiers; M. Georges-Aimé Chagnon, de Montréal, pour représenter la Fédération des Métiers de l'imprimerie; M. Rodolphe Hamel, d'Asbestos, pour représenter la Fédération de l'industrie minière; M. Philippe Lepage, de Sorel, pour représenter la Fédération de la Métallurgie; M.

(suite à la page 11)

Réélu président



• M. Gérard Picard qui a été réélu président général de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada au congrès de St-Hyacinthe.

Autre victoire des syndicats à l'Empire Shirt de Louiseville

La grève de l'Empire Shirt, qui affectait 225 ouvriers et ouvrières de cet établissement depuis le 1 septembre dernier, s'est terminée samedi soir, par une autre victoire magnifique des syndicats, faisant en quelque sorte d'une pierre deux coups, puisqu'ils ont obtenu des avantages équivalents pour les ouvriers de l'établissement Empire Shirt à Grand'Mère.

A leur retour au travail, les ouvriers obtiennent des augmentations de salaires considérables, soit 8 cents de l'heure pour les ouvriers à l'heure et 12 1-2 pour cent pour les ouvriers travaillant à la pièce. Ces augmentations sont rétroactives au 1er mai 1947 dans les deux cas. On a aussi réglé le cas du président, M. A. Ricard, qui avait été congédié pour activité syndicale, il y a plus d'un an.

La seule rétroactivité représentée pour les ouvriers des deux ateliers la somme de \$25,000.00. Le total des gains obtenus aux deux endroits se chiffre à \$100,000.00.

Le règlement heureux de ces deux grèves, sans que l'arrêt de travail, si l'on tient compte des rétroactivités obtenues, ait rien coûté aux ouvriers des deux industries du textile et du vêtement, signifie que les syndicats catholiques sont devenus l'organisme le plus puissant et le plus propre à défendre les droits des ouvriers.

Victoire des syndicats à Clermont

Les unions internationales ont perdu leur dernier pied à terre à la manufacture de pulpe et de papier Donohue Brothers à St-Philippe de Clermont. Même après l'entrée des syndicats à cette usine, les unions internationales

avaient réussi à maintenir un petit noyau actif chez les fabricants de papier. Le syndicat et la fédération de la pulpe et du papier viennent de les bouter dehors lors d'un vote pris sur la surveillance de la Commission de Relations ouvrières. Les ouvriers de la province comprennent de plus en plus qu'il n'y a rien de bon à attendre des unions neutres étrangères

La grève de Louiseville montre la puissance, la force et la fermeté des syndicats catholiques

Les syndicats catholiques ont remporté une grande victoire dans leur grève de Louiseville, à la compagnie Associated Textile C'est à la fois une victoire matérielle et une victoire morale, une victoire matérielle pour les ouvriers qui y gagnent des augmentations de salaires allant de 8 à 22 cents de l'heure et une rétroactivité telle que les dix-huit jours de grève ne leur coûteront rien du tout, car ils sont appelés à se partager une somme globale de \$81,000.00; une victoire morale pour tout le mouvement syndical catholique, par la manière dont cette grève a été préparée, déclenchée, dirigée et réglée. C'est ainsi que l'on peut résumer le geste ferme que les syndicats nationaux catholiques ont posé en septembre à Louiseville. Ceci signifie que notre groupement syndical a atteint l'état de maturité nécessaire, non seulement pour défendre les droits des travailleurs, mais aussi pour prendre, une fois pour toutes en mains, l'oeuvre de la restauration sociale chez nous.

Les antécédents

Le syndicat national catholique du textile fut fondé par l'organisateur de la C. T. C. C., René Harmégnies, en décembre dernier. Les ouvriers, convaincus de la nécessité d'un syndicat, y adhérèrent en bloc. Le 13 janvier, il recevait son certificat de reconnaissance syndicale. Les négociations s'engagèrent aussitôt. Elles entrèrent dans une impasse dès qu'il fut question des rajustements de salaires. Voyant qu'il n'y avait rien à faire par pourparlers directs, les négociateurs du Syndicat décidèrent aussitôt d'opter pour les procédures de conciliation et d'arbitrage. Le tribunal d'arbitrage siégea au cours des mois de mai et de juin. C'est vers le milieu d'août qu'il rendit sa décision. Soumise au Syndicat, celui-ci refusa à l'unanimité de l'accepter, parce que les majorations de salaires accordées étaient insuffisantes et que la rétroactivité ne paraissait pas juste.

Les représentants du Syndicat rencontrèrent de nouveau la compagnie en lui demandant de donner, outre celles déjà recommandées par le tribunal, des augmentations de gages de 5 et de 8 cents de l'heure. Celle-ci refusa.

Le vote de grève

Devant le refus de la compagnie, le Syndicat tint une assemblée spéciale le 6 septembre à laquelle assistaient M. René Harmégnies, les représentants de la Fédération du Textile, les représentants du Conseil central des Trois-Rivières. Après discussion, un vote de grève fut pris au scrutin secret. Sur 750 employés, tous votèrent pour la grève, sauf deux. Il fut alors décidé que le travail cesserait au moment opportun. Jean Marchand fut désigné pour diriger la grève. Quatre jours plus tard, mercredi matin, l'ordre de "sortir" fut donné. Dix

minutes plus tard, il ne restait plus un seul employé dans l'établissement. Une heure plus tard, les employés du vêtement qui avaient aussi refusé de signer les stipulations d'une sentence arbitrale, commençaient aussi la grève de leur côté contre la compagnie Empire Shirt.

Au congrès de la C. T. C. C.

Le déclenchement de la grève coïncidait presque avec la tenue du congrès annuel de la C.T.C.C. La séance du lundi soir, 15 septembre, fut presque entièrement consacrée à l'étude des griefs des ouvriers. Tour à tour, Jean Marchand, René Harmégnies, Angelo Forte, Gaston Ledoux et Gérard

Elu vice-président



• M. Angelo Forte, vice-président de la Fédération du Vêtement et agent d'affaires de l'Union nationale du Vêtement de Montréal, qui a été élu deuxième vice-président de la C. T. C. C. lors du congrès de St-Hyacinthe.

Picard firent connaître aux quatre cents délégués du congrès la justice de la cause syndicale à Louiseville. Séance tenante, une souscription s'organisa. C'est là que l'on vit l'esprit de fraternité véritable et de solidarité des ouvriers catholiques. En un quart d'heure, les délégués, individuellement, a-

(suite à la page 11)

Une autre grève légale à l'Asbestenos de St-Lambert

La grève du textile venait à peine de se terminer qu'une autre grève se déclenchait à St-Lambert, près de Montréal. Là aussi les ouvriers ont raison, parce que le patron s'entête à ne pas vouloir appliquer la sentence d'un tribunal d'arbitrage. Il va plus loin; il essaie même de briser la grève en cours présentement. Il paie à ne rien faire un groupe de briseurs de grève qui cherchent le moment opportun de briser les lignes de piquetage pour mieux pénétrer dans l'usine.

Le syndicat n'a pas l'intention de céder non plus que le Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal. Devant la mauvaise volonté de l'employeur de la compagnie Asbestenos, un M. Poulin, le gouvernement provincial a reconnu la légitimité et le bien-fondé de cet arrêt de travail et il a autorisé le syndicat à poursuivre un patron aussi récalcitrant. C'est là un signe évident de la justice de la cause ouvrière. Les syndicats sont bien décidés à gagner cette grève coûte que coûte, même si elle doit se prolonger des mois.

Il est nécessaire de faire connaître au public combien ce patron abuse de ses employés, afin que l'opinion générale l'oblige à rendre gorge, à considérer ses employés comme des hommes et non pas comme des animaux qu'on vend ou échange quand le coeur nous en dit, au moindre prétexte.

Comme la grève du textile, la grève de St-Lambert sera une victoire. Il le faut à tout prix.

C'est l'organisateur du Syndicat, M. J.-Antoine Chagnon qui a la direction de cette grève. On s'attend que l'intervention du ministre du Travail mette ce violateur des droits ouvriers à la raison.



Organe mensuel officiel de la
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

REDACTION

Rédacteur : André Roy

19, rue Caron, Québec

Tél.: 2-7535

ADMINISTRATION ET PUBLICITE

Administrateur : Marcel Ethier.

1231 est, de Montigny, Montréal.

Tél.: FR. 3396

Abonnement : Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par l'Action Sociale, Ltée, 3 boulevard Charest, à Québec.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa.

Après notre congrès

Pour la XXVI^e année consécutive, la C. T. C. C. a tenu son congrès en septembre dernier. Les 374 délégués, qui ont pris, à cette occasion, un contact immédiat avec le mouvement, ont été à même de constater sa vitalité, son ampleur et sa valeur représentative. Le congrès de cette année, comme celui des ans derniers, a permis de faire l'inventaire annuel et de donner un nouvel essor vers l'avenir.

Comme toutes les entreprises humaines, la C. T. C. C. n'est pas une institution parfaite. Il y existe sans doute certaines anomalies que nous avons le devoir de corriger. Cependant, ne faisons pas l'erreur de croire que les organisations rivales en sont exemptes. Bien au contraire.

Chaque année, l'on voit de nouvelles figures parmi les délégués. Certains sont immédiatement portés à conclure qu'il y manque de stabilité et de continuité. N'est-ce pas plutôt que notre organisation se développe à un rythme accéléré ?

Il arrive que, parmi les officiers supérieurs, des figures changent. Cette transformation est naturelle. Et il serait ingrat de ne point rendre hommage aux pionniers du mouvement, aux hommes courageux qui ont bâti la C. T. C. C.

Si notre mouvement se met en évidence, chaque année, il ne faut pas oublier que ses responsabilités augmentent et qu'il importe de leur faire face avec courage, afin qu'il puisse jouer un rôle de plus en plus grand dans la vie ouvrière d'abord, puis dans la vie sociale.

Article important

Nous publions ce mois-ci un article de M. l'abbé Gérard Dion dont il faut recommander la lecture à tous, notamment aux négociateurs qui doivent répondre à la kyrielle des objections les plus diverses.

Statistiques à l'appui, l'auteur y démontre que les hausses de salaires dans une entreprise donnée ne déterminent nullement une augmentation égale dans le prix de revient et le prix de vente d'un produit.

Par exemple, dans un établissement imaginaire, 60% du prix de revient de l'achat de la matière première ; 20% du coût de la main-d'oeuvre directe ; 20% également des frais d'administration, etc.

Si le patron accorde une augmentation de salaires de 10% à ses ouvriers, cela ne représente qu'une majoration de 2% dans le prix de revient de son produit.

Si, par ailleurs, profitant de cette hausse de salaires, il augmente également son produit de 10% et non de 2%, il établira un écart encore plus considérable que celui qui existait auparavant entre le pouvoir d'achat de ses employés et le prix de vente de ses produits que ses ouvriers rachèteront au magasin voisin.

Généralisez ce système dans la vie économique et vous arrivez dans un temps plus ou moins long, au sommet de la pyramide de l'inflation, prêt à plonger dans les bas-fonds de la crise économique.

Ne courrons-nous pas à ce précipice depuis un an ? ...

Elections à Donnacona

M. François Raymond a été réélu président du syndicat national des travailleurs de la pulpe et du papier de Donnacona. Les autres officiers sont : 1er vice-président, M. Ernest Pénin; 2e vice-président, M. Rolland Sauvageau; secrétaire archiviste et secrétaire correspondant, M. J.-E-

mille Desrochers; secrétaire-trésorier, M. Léo Poulin; assistant-secrétaire-trésorier, M. Maurice Papillon; sentinelle, M. Roméo Belleau; gardien, M. Rosaire Galarneau; directeur de la Fédération, M. Maurice Papillon; directeurs, MM. Mazenod Roy, André Martel, Emile Paquet, Azarias Moisan, J.-A. Labrie, Albert Matte, Jean Alain et Alfred Piché. M. l'abbé Jules Lockwell est aumônier du syndicat.

La Commission de Relations ouvrières et le vote de grève à Lauzon

Accroc grossier à la justice — Une monstruosité juridique — Quand on n'a pas le courage d'assumer ses responsabilités — Il n'est jamais noble de se laver les mains comme le fit le lâche Pilate.

La commission de Relations ouvrières et le vote de grève de Lauzon

Au cours de l'année, un grand nombre de nos syndicats ont eu à se plaindre de décisions injustes, inexplicables ou incompréhensibles de la commission des Relations ouvrières.

Le dernier exemple d'injustice notoire de cet organisme fut bien sa décision d'ordonner la tenue d'un vote aux chantiers maritimes Davie Shipbuilding à Lauzon avant même d'avoir fait l'enquête qui s'imposait dans les livres des unions et de la compagnie. Elle a préféré, tout comme Pilate, se laver les mains plutôt que d'accomplir son devoir jusqu'au bout.

On sait quel ressentiment et quelles protestations cette décision imbécile a provoqués au congrès de St-Hyacinthe. Mise en face de son erreur, la Commission n'a cependant pas eu le courage de revenir sur sa décision et d'appliquer la loi comme elle se le devait de le faire.

Une telle attitude est d'une injustice notoire, non seulement à l'endroit du syndicat concerné, mais aussi à l'endroit de tous les ouvriers qui, au nombre de 1,300 environ, pour se conformer à la loi, avaient personnellement payé un droit d'entrée de \$1.00 et la contribution syndicale de \$1.00 également.

Le 30 août dernier, le Syndicat des Travailleurs des chantiers maritimes de Davie Shipbuilding, groupant 1,300 membres en règle dans un chantier qui compte environ 2,100 ouvriers plaça une demande de reconnaissance syndicale devant la Commission. Le Congrès canadien du Travail, et les unions internationales protestèrent contre l'acte posé par le Syndicat, et il y eut audition.

Que fit la commission des Relations ouvrières ?

Au lieu de prendre ses responsabilités, de faire son enquête et d'ordonner le vote après cette procédure, si les enquêteurs avaient découvert des irrégularités assez graves pour faire douter de la majorité du Syndicat, elle a ordonné la tenue du vote avant de poursuivre toute enquête, lisant ainsi les droits du Syndicat et de chacun des 1,300 ouvriers y adhérant.

Elle agit ainsi sous la simple prétention de nos adversaires que des travailleurs pouvaient appartenir à deux ou même trois unions différentes et que le changement d'allégeance du local no 3, du Congrès Canadien du Travail, de l'avis de ce groupe, était chose illégale.

Prenons le premier point, c'est-à-dire le fait d'appartenir à plusieurs unions.

Imaginez-vous un peu ce qui va se produire si la Commission adopte cette ligne de conduite de tenir un vote à toutes les fois qu'un groupe quelconque fait objections, à l'émission d'un certificat. Inutile désormais de songer à faire de l'organisation syndicale sur une base honnête et conforme à la loi, de se dépenser des semaines et des mois durant pour amener des travailleurs à faire partie d'un syndicat. C'est du temps absolument perdu, de l'argent jeté au feu par les ouvriers, parce que le vote, qui donne lieu généralement au chantage, à la démagogie, aux pressions patronales peut, en l'espace d'une journée, tout chambarder et à pour résultat, dans la plupart des cas, de laisser les ouvriers en plan sans aucune organisation.

Nous n'avons aucune objection à la tenue d'un vote, mais uniquement après que la Commission eut fait son enquête sérieusement et totalement. Or, ce n'est pas ce qui s'est produit dans le cas présent. La Commission a tout simplement voulu se laver les mains à même les sueurs des dirigeants du syndicats et des ouvriers de Lauzon qui lui ont versé la somme de \$2.00 en paiement d'un droit d'entrée et d'un mois de contribution syndicale.

La loi paraît claire sur ce point. Si l'article 8, permet à la Commission d'ordonner un vote dans les cas de contrainte et d'incertitude, l'article 7, lui, dit bien que "La Commission s'assure du caractère représentatif de l'association et de son droit d'être reconnue et à cette fin procède à la vérification de ses livres et archives".

Or, cette enquête, cette vérification des livres, la Commission n'a pas eu le courage de le faire. Par conséquent, nous affirmons qu'elle a totalement manqué à son devoir dans les circonstances, qu'elle a commis une injustice grave à l'endroit du syndicat et de ses membres.

Elle rétorquera que le Congrès Canadien du Travail avait exprimé l'avis que le changement d'allégeance du local no 3, était illégal. La Commission de Relations ouvrières n'a rien à voir dans cette affaire. Si le Congrès prétend qu'il y a eu illégalité dans ce changement, qu'il fasse une cause devant les tribunaux civils. C'est un droit que nous ne lui contestons nullement. Mais que la Commission essaie de trancher ce litige, qui n'est nullement de sa compétence, par la tenue d'un vote, c'est un grossier accroc à la justice, c'est une monstruosité juridique.

Nous avons protesté contre l'attitude inique de la Commission. Elle peut être certaine que nous lui ferons la vie dure tant qu'elle s'obstinera à violer elle-même la loi dont elle a mission d'assurer une juste et saine application.

Pour les mois à venir

Nos lecteurs nous excuseront de ne point publier ce mois-ci plusieurs documents d'une extrême importance, qui ont été présentés lors du dernier congrès de la C. T. C. C. : le rapport du président général, la synthèse des différentes résolutions, et le sermon de M. l'abbé Desrosiers, p.s.s.

1. — Le rapport du président général de la C. T. C. C. est extrêmement important. Il mérite une attention particulière. Comme il traite de deux sujets principaux, un code du travail et les tribunaux du travail, nous le diviserons en deux tranches. Nous demandons à tous nos lecteurs de l'étudier attentivement en assemblée et en cercles d'étude au cours de l'année, afin d'être en mesure, lorsque le moment sera venu, d'obtenir ces deux améliorations essentielles dans la législation ouvrière et sociale. Ces deux sujets conditionnent la véritable libération des classes salariées et sont la garantie de la paix sociale. Il importe qu'ils soient réglés d'ici à quelques années.

2. — Dans le prochain numéro, il sera possible aussi, nous l'espérons, de donner une synthèse des résolutions les plus importantes adoptées par le congrès.

3. — Il restera un texte que nous désirons aussi publier : c'est le sermon de M. l'abbé Desrosiers, p.s.s. Nous espérons pouvoir en commencer la publication dans notre prochaine livraison.

Les lois du monde sont l'expression de la volonté de Dieu. Ce qu'est la loi mathématique pour les corps, la loi morale l'est pour les esprits.

LACORDAIRE

Immeubles rafraîchis

L'immeuble des syndicats à Jonquières a été rafraîchi et même complètement transformé par la peinture tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. A Chicoutimi, on n'a pas touché à l'extérieur, mais l'intérieur a subi une transformation complète. Toutes les salles et bureaux ont été décorés à neuf. Il va sans dire que les ouvriers sont heureux de tenir leurs réunions dans des locaux propres et agréables.

Nouveau secrétaire

Le Conseil général des Syndicats nationaux de Chicoutimi vient de retenir les services d'un nouveau secrétaire dans la personne de M. Antoine Levesque. Celui-ci s'occupera au local de Chicoutimi, en même temps que de travail de bureau, d'organisation syndicale et de recrutement. Ancien jociste, M. Levesque est bien disposé à se consacrer au service de la classe ouvrière.

Développement du syndicalisme

(suite de la page 1)

Gennis avec les agents du Syndicat.

Une assemblée plénière du Syndicat, tenue le 9 juin a adopté le rapport de la conciliation, évitant ainsi un recours à l'arbitrage.

De ce fait, le Syndicat des Employés de la Lunetterie ont obtenu un régime syndical amélioré, retenue syndicale volontaire, claud'arbitrage, vacances de deux semaines payées, augmentation de salaires de cinq sous l'heure avec rétroactivité au 13 avril, et trois sous d'augmentation, 12, 13 octobre 1947 sur tous les taux horaires.

Des élections ont eu lieu au Syndicat de la Lunetterie et ont donné le résultat suivant:

Gérard Jutras, prés.
Henri Marchand, sec.
Thérèse Latour, sec.-financier.
Robert Courchesne, sec.-trés.
Philippe Charland, 1er directeur
Mlle Cécile Lemay, 2ième directrice.

Les effectifs actuels du Syndicat de la Lunetterie sont de 170 sur 190 employés syndiqués.

Ce bilan d'une première année de syndicalisme à Nicolet est tout à l'honneur des Employés et Employeurs de Nicolet. En moins d'un mois, trois syndicats ont été organisés et en moins de trois mois, chaque syndicat avait négocié et signé une convention collective avec son Employeur dans les trois industries essentielles de la ville. Le renouvellement de ces trois contrats de travail en 1947 constitue un autre progrès dans les conditions de travail, à l'avantage de tous les ouvriers et ouvrières de Nicolet, comme à l'avantage de toute l'économie de notre ville.

Au cours de l'année, les chefs locaux des syndicats ont suivi des

cours de perfectionnement et participé aux différents congrès ou journées syndicales de la C.T.C.C. ou des Fédérations.

Chaque syndiqué est abonné, aux frais de son syndicat, au journal "Le Travail", publié par la C.T.C.C.

Dès le début de l'organisation syndicale, S. E. Mgr l'Evêque donna son entier appui aux chefs syndiqués qui profitèrent de ses sages directives et leur donna un avis moral en la personne de l'abbé Antonio Paréteau, directeur spirituel au Séminaire de Nicolet. En février 1947, Son Excellence accueillait à l'évêché les chefs syndicaux et leur refaitrait une généreuse souscription pour les encourager à mettre sur pied un Conseil Central des Syndicats de Nicolet.

IV. — Conseil Central des Syndicats de Nicolet Inc.

Au cours de l'hiver 1947, les trois syndicats de la ville de Nicolet, dûment incorporés ont étudié la possibilité d'organiser un Conseil Central à Nicolet. Après informations prises au Bureau Fédéral de la C.T.C.C. et au Conseil Central de Victoriaville, les délégués des différents syndicats se réunissent provisoirement pour étudier un projet de constitution et arrêter des Statuts. Le 17 février 1947, en séance plénière des délégués, les Statuts sont adoptés et on procède à l'élection des officiers-fondateurs du conseil Central.

Président: M. Henri Marchand,
Vice-prés.: M. Eméric Dérusseaux,
Secrétaire: Mlle Marie-Jeanne Bellerose,
Trésorier: M. Gérard Jutras, (Pro Tempore),
Agent d'affaires: M. Gérard Jutras.

Un local est loué chez M. U. Caron, rue Notre-Dame et modestement meublé. Nous y entrons

A la tannerie Albert Racine

Des négociations longues mais fructueuses se sont terminées à la fin d'août entre le syndicat des employés de Tanneries et la maison Albert Racine. Le syndicat a vivement apprécié les services de M. Noël Bérubé, conciliateur du ministère du Travail, en cette affaire. Outre des augmentations de salaires considérables obtenues sur les taux à la pièce, le syndicat obtient des clauses d'atelier fermé et de retenue syndicale. MM. Ed. Jobin, agent d'affaires du syndicat, et M. André Roy, secrétaire de la C.T.C.C., ont pris part à ces négociations.

Des obstacles légaux et disciplinaires ont retardé quelque peu et ce jusqu'au 7 juillet 1947 l'incorporation du dit Conseil Central, mais il poursuit déjà son travail de coordination et de propagande syndicale, dans l'intérêt de la classe ouvrière de Nicolet et de la région. Ces dirigeants sont inscrits aux Cours sur le syndicalisme, publiés par le Centre Catholique d'Ottawa, et tous les syndiqués profiteront indirectement de cette formation indispensable que veulent se donner leurs chefs. Nous avons des cadres, il faut y mettre de la vie, de l'esprit sainement éclairé et entraîné aux techniques de l'organisation syndicale.

On pourrait croire peut-être que le travail d'organisation est presque terminé à Nicolet.

Non, il reste beaucoup à faire.

D'abord, il reste des SERVICES à créer pour venir en aide aux salariés: caisse d'épargne, caisse mortuaire, magasin coopératif, coopérative d'habitation ouvrière, organisme de loisirs, comités d'entraide, services de documentation et cercles d'étude. Ce dernier fonctionnera en septembre ou octobre prochain.

Dans le domaine de l'organisation professionnelle, il reste à organiser:

- les Employés des Institutions religieuses;
- les Institutrices de la région;
- les Employés de la Cie Joubert;
- les Employés de la Cie de Plaqué de St-Léonard;
- les Employés de la Cie Thibault de Pierreville;
- les Employés des Meuneries de la région;
- les Barbiers et coiffeurs de la région;
- les Employés de la construction;
- les commis de bureau;
- les employés du magasin Shooner et Cie de Pierreville.

Voilà des activités à entrevoir; elles exigeront beaucoup de travail, de préparation, de collaboration des dirigeants et de tous les ouvriers vraiment soucieux de faire leur part dans la reconstruction sociale selon des principes chrétiens qui doivent les guider et inspirer leur action.

Que tous comprennent de mieux en mieux ce que vaut à la classe ouvrière l'organisation professionnelle faite par les nôtres et pour les nôtres, afin que jamais les étrangers et les neutres, à tendances socialistes ou communistes, ne viennent prendre la place que nous l'aurons pas voulu prendre et saboter nos institutions sociales que nous voulons garder françaises et catholiques.

L'aumônier actuel des Syndicats à Nicolet est M. le curé Albert Dumas. Ce dernier a succédé à M. l'abbé Antonio Paréteau dont les syndiqués ont déploré le départ en juillet dernier. M. le curé Dumas est le bienvenu dans nos Syndicats.

Gérald JUTRAS

Elections au Conseil central de Sherbrooke

Le 6 septembre, le conseil central des syndicats nationaux catholiques de Sherbrooke a tenu ses élections sous la présidence de M. Gérard Larivée. Voici le résultat du scrutin: président, M. Lorenzo Lefebvre, réélu pour un quatrième terme; premier vice-président, M. Ronaldo Fortier; deuxième vice-président, M. André Pichette; secrétaire, Mlle Simone Leblanc; trésorier, M. Jules Lamoureux; sergent d'armes, M. J.-P. Grondin; commissaire-ordonnateur M. W. Hethrington.

Les directeurs désignés par chaque centre sont les suivants: Sherbrooke: MM. Gaston Vallée et J.-T. Masson; Asbestos, M. Raymond Pellerin; Coaticook, Mlle Yvonne Lavoie, East-Angus, M. Hamel Archie; Kingsay-Falls, M. Wellie Corriveau; Magog, M. Roma Fournier; Mégantic, M. R. Grenier; Windsor Mills, M. Albert Paquette.

M. Charles Laliberté agissant

Aux ateliers Emile Couture

nouvellement de la convention Les négociations pour le re-collective de travail aux ateliers Emile Couture de Chicoutimi ne sont pas encore terminées. Comme ce syndicat est affilié à la Fédération de la Métallurgie, l'organisateur de ce groupement, M. Léo Hubert, doit prendre charge des négociations. Dernièrement, certaines difficultés sont survenues. Le syndicat est tout de même confiant que les pourparlers seront menés à bonne fin grâce au travail de M. Léo Hubert.

::: Achetons ::: chez les Nôtres

comme secrétaire d'élection. Les scrutateurs furent: MM. Roméo Vallée, W. Hethrington et Oscar Champagne. M. l'abbé Lucien Poulin, aumônier, donna sa bénédiction aux nouveaux élus.

SERVICE AUX TRAVAILLEURS ET A L'INDUSTRIE

Depuis le début du siècle, le Ministère fédéral du Travail ne cesse de mettre à la disposition de l'industrie, c'est-à-dire des employeurs et des employés, son SERVICE de CONCILIATION, afin de favoriser et d'accroître l'harmonie entre les deux grands associés industriels.

Les fonctions du Ministère embrassent aussi un vaste champ d'action qui se rapporte directement au bien-être des travailleurs: la FORMATION en READAPTATION des EX-MILITAIRES et L'APPRENTISSAGE... la vente des RENTES VIAGERES du GOUVERNEMENT FEDERAL... la STATISTIQUE OUVRIERE et la DOCUMENTATION OUVRIERE... LA GAZETTE du TRAVAIL... les RAPPORTS sur la LEGISLATION OUVRIERE et L'ORGANISATION OUVRIERE... la liaison avec L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.

Le SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT, qui est dirigé par la Commission d'Assurance-chômage, sous l'autorité du ministre du Travail, met un service spécialisé de placement à la disposition de toute personne en quête d'un emploi ou de toute industrie à la recherche de travailleurs.

Les fonctions des agences gouvernementales connexes sont de toute première importance pour les travailleurs:

La COMMISSION D'ASSURANCE-CHOMAGE administre l'assurance-chômage.

Les REGLEMENTS DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE, comportant le droit de s'organiser et de négocier collectivement, sont appliqués par le CONSEIL NATIONAL DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE et les conseils provinciaux.

Par l'entremise de la COMMISSION DE COLLABORATION EN MATIERE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE, on favorise les Comités ouvriers-patronaux de production.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL
Ministre du Travail

A. MacNAMARA,
Sous-ministre du Travail

Pourquoi attendre à demain pour ouvrir votre compte d'épargne?



LE JOUR où vous prendrez la ferme résolution de mettre de côté pour vous-même une partie de vos revenus, vous vous sentirez plus indépendant, plus satisfait, plus confiant de réaliser vos ambitions. Ce jour-là, entrez à la Banque Royale en disant: "Je voudrais ouvrir un compte d'épargne". N'oubliez jamais que ce qui compte dans l'argent que vous gagnez, c'est ce que vous épargnez.

**LA BANQUE ROYALE
DU CANADA**

Le livre du mois

"Révolution d'abord"
du P. Desqueyrat

Excellent petit livre que celui-ci. Il intéressera tous ceux qui s'occupent des problèmes sociaux et économiques, particulièrement de syndicalisme. Il rassemble en quelque 150 pages les vues du R. Père Desqueyrat sur les questions brûlantes de l'heure. Écrit pour la France et des Européens, il n'en contient pas moins des appréciations qui peuvent guider, au Canada, le travail des propagandistes du syndicalisme catholique et des apôtres de la restauration sociale.

Dans sa préface, l'auteur explique pourquoi il a intitulé son court ouvrage "Révolution d'abord". "Nous entendons, dit-il, affirmer par là que: "pour supprimer le prolétariat" il faut, aujourd'hui, procéder "d'abord" à de profondes "réformes de structure".

Le Père Desqueyrat, dans un premier chapitre, exprime quelques principes qui sont à la base de toute rénovation sociale. Les voici, dans leur forme lapidaire et dynamique: "Il faut que l'Etat s'occupe des faibles; il faut que les biens soient à la disposition de tous; il faut assurer la dignité personnelle de tous; il faut promouvoir la richesse publique; il ne faut pas confondre richesse et abondance; il faut développer la propriété familiale; il faut supprimer les conditions sociales inhumaines". Ces principes sont dé-

jà en eux-mêmes tout un programme d'action et de conquête.

L'auteur consacre un chapitre au salaire minimum féminin et insiste sur l'insuffisance des salaires féminins. "Le travail féminin, note-t-il, présente un caractère spécial qui ne se retrouve pas dans le salaire masculin", en ce sens qu'il est presque toujours un salaire d'appoint. Touchant le salaire minimum vital en général, le Père Desqueyrat soutient que ni l'entreprise, ni la profession, ni même l'Etat ne peuvent l'assurer à tous sans qu'il y ait entente sur le plan international.

Un des chapitres les plus captivants de ce petit livre est bien celui qui s'intitule "l'économique et le national". Il s'y trouve des observations que tous les syndiqués convaincus devraient connaître, car il suffit de peu d'expérience dans le champ des relations industrielles pour s'apercevoir que, dans les négociations de contrats de travail, les patrons se refusent généralement à considérer les aspects sociaux de la vie collective pour se cantonner derrière ses aspects économiques, tandis que les travailleurs considèrent les aspects sociaux de préférence aux côtés économiques. En résumé, l'ouvrier voit l'économique à travers le social pendant que le patron voit le social à travers l'économique.

Là où le titre du livre du Père Desqueyrat prend tout son sens, c'est au chapitre intitulé: "Travail formateur et déformateur". La machine a enlevé au travail

beaucoup de son caractère formateur; elle le rend moche. Cependant, on ne peut songer à soustraire l'humanité aux bienfaits de la machine. L'auteur voit la réforme à accomplir dans ce domaine par la distribution "à chacun sa part de travail formateur et à répartir au mieux les travaux déformateurs". Dans le même ordre d'idées, se pose le problème de l'ascension des travailleurs. A ce chapitre aussi, l'auteur suggère quelques solutions révolutionnaires dont la réalisation exigera une organisation professionnelle complète.

Il conviendrait aussi d'attirer l'attention sur les autres chapitres de cet ouvrage, particulièrement ceux où l'auteur traite la question complexe des loisirs où il s'efforce de faire la distinction qui s'impose entre ce qu'il appelle les loisirs-repos et les loisirs-civilisation: celle du prolétariat, où il ne voit de solution que dans l'élaboration d'un plan "qui mette en commun les tâches, les risques et les ressources" de toutes les classes de la société, celle de la place du syndicat dans l'Etat et celle des rapports entre la vie ouvrière et la vie religieuse.

Retenons, pour conclure, cette pensée de Pie XII qui, parlant du calme relatif dans les relations industrielles durant la guerre, disait: "Cette tranquillité restera pure apparence, tant que le but, un mouvement ouvrier — réglé et légitime — ne sera pas atteint".

André Roy.

**Rien ne doit plus arrêter
cette marche en avant**

Organisation des travailleurs la plus représentative dans notre province depuis une couple d'années, notre confédération a vu le nombre de ses effectifs s'accroître d'une façon encore plus considérable au cours des derniers douze mois. C'est ce qui ressort des compilations contenues dans le rapport du Bureau confédéral de la C.T.C.C. présenté lors du congrès de Saint-Hyacinthe.

La C.T.C.C. compte maintenant au delà de 70,000 membres répartis dans quelque trois cent cinquante syndicats, quinze fédérations professionnelles et autant de conseils centraux.

Au cours de la dernière année, la C.T.C.C. a recruté 7,000 nouveaux adhérents, ce qui montre que notre organisation attire de plus en plus l'attention des travailleurs de la province de Québec. Dans certaines branches de l'industrie, comme celle du bas façonné par exemple, l'organisation est à peu près complète.

Ce succès augure bien pour l'avenir. Le travail d'organisation et de consolidation des syndicats existants se poursuivant, on peut espérer que la C.T.C.C. pourra grouper d'ici quelques années plus de 100,000 membres.

Ce n'est pas qu'il ne reste pas de besogne à abattre. La province de Québec compte à elle seule au delà de 500,000 salariés qui sont susceptibles d'appartenir un jour ou l'autre aux organisations ouvrières. Et aujourd'hui, toutes unions comprises, sur ces 500,000, il n'y a pas encore 150,000 syndiqués. Et parmi les travailleurs qui adhèrent aux autres organisations, combien y en a-t-il qui attendent le moment opportun de se débarrasser de l'esprit de colonialisme que des chefs étrangers font peser sur eux depuis plus d'un demi-siècle.

Il reste donc de la besogne à accomplir. Tous les ardents propagandistes du syndicalisme catholique, instrument principal chez nous de la réalisation de la doctrine sociale de l'Eglise, sont déjà à l'oeuvre pour faire s'accroître avec la grandeur l'influence de notre mouvement.

Depuis quelques mois se pose le problème complexe de la relation entre les augmentations de salaires et la hausse du coût de la vie. Nous avons déjà, au cours de l'an passé, abordé le sujet. Nous sommes heureux de pouvoir publier aujourd'hui sur cette question un article fort à point de M. l'abbé Gérard Dion. Nous en recommandons fortement la lecture à tous les abonnés du "Travail", notamment aux officiers de syndicat et aux négociateurs. Ces derniers pourront y trouver de forts arguments au cours des pourparlers relatifs à la signature des conventions de travail.

Appel aux employés municipaux

La Fédération nationale des Employés municipaux du Canada a été fondée lors d'un congrès tenu à Québec en juin dernier. Le but de cette organisation est de grouper tous les employés des municipalités, urbaines et rurales, afin qu'ils puissent présenter un front commun chaque fois que leur cause l'exigera, c'est-à-dire, en appuyant fortement l'intervention de la Fédération dans les projets de loi concernant les conditions de travail, la rédaction et l'observance des contrats collectifs de travail, etc.

Il est de première importance pour tous les employés civiques (fonctionnaires, employés manuels et pompiers) de s'enrôler dans la Fédération d'ici la fin de l'année, et de pouvoir ainsi faire face à toutes les éventualités qui pourraient se produire dans le domaine de la législation ouvrière provinciale.

Il est à souhaiter que les employés intéressés comprennent qu'il y va de leur intérêt actuel et à venir, et donnent l'appui de leur présence et de leur nombre à une organisation fondée dans le seul but de leur venir en aide, et dont le pouvoir et le succès dépendront en grande partie de la quantité des adhésions.

Les employés des petites municipalités, même s'ils ne sont que quatre ou cinq, sont invités à se joindre à la Fédération, et en retireront les mêmes avantages que ceux des municipalités plus importantes. Un organisateur leur sera délégué, sur demande, et leur fournira toutes les explications nécessaires.

A date, la Fédération compte parmi ses membres les employés d'une vingtaine de municipalités. Entre autres, ceux des villes de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Hull, Lévis, Thetford-les-Mines, Granby, Jonquière, St-Joseph d'Alma, Rivière-du-Loup, Lachine, Valleyfield, Hull, etc.

L'exécutif de la Fédération nationale des Employés municipaux du Canada se compose comme suit :

- M. René Constant, président (Montréal).
- M. A. Maheux, 1er vice-président (Québec).
- M. H. Bettez, 2ième vice-président (Trois-Rivières).
- M. R. Bélanger, secrétaire-trésorier (Québec).
- M. G. Vincent, secrétaire-correspondant (Montréal).

La Fédération est affiliée à la C. T. C. C. et a son siège social à Montréal au no 1231 Est Demontigny. Un bureau est ouvert à Québec, 19 rue Caron.

**SLATER**

SF-62

POUR HOMMES ET FEMMES

Comité de juridiction

Parmi les motions les plus importantes adoptées lors du dernier congrès de la C. T. C. C., il faut signaler principalement celle qui recommande la formation d'un comité spécial qui sera chargé de faire l'étude des juridictions des fédérations professionnelles et des conseils centraux. Les membres de ce comité sera probablement choisis dès la prochaine assemblée du bureau confédéral qui se tiendra en octobre. Le congrès a décidé d'établir ce comité parce que, au cours de l'an passé, plusieurs conflits de juridiction importants se sont posés entre différentes fédérations et que, d'autre part, en ce qui concerne les conseils centraux, il semble que le temps soit venu de placer sous la juridiction des conseils centraux les secteurs encore libres dans la province.

Elections à Plessisville

Le syndicat catholique des employés de fonderies de Plessisville a tenu ses élections récemment. Voici les nouveaux directeurs choisis pour présider aux destinées de ce syndicat au cours de l'année 1947-48. Président, M. Georges Dumaine; vice-président, M. Jean-Paul Côté; secrétaire, M. Gustave Dionne; trésorier, M. Conrad Henri; secrétaire-financier, M. Gilles Vigneault; sentinelle, M. Paul Bélanger; et recteurs, MM. C.-E. Desrochers et Ed. Lebrun.

Contrats chez les boulangers

Les patrons-boulangers de Québec sont généralement les dur-à-cuire. Aussi au printemps, toutes les tentatives en vue de renouveler le décret ont-elles été tout à fait vaines, même que les patrons ont poussé l'audace jusqu'à suggérer à l'abrogation du décret. Impuissant à négocier pour l'ensemble, le syndicat a pris le parti de rencontrer chaque patron en particulier. Actuellement, les négociations sont engagées avec les deux boulangeries. "La Coopérative de Beauport et la boulangerie Bédard. Au moment où le prix du pain vient de subir une hausse qui obère le budget de nos familles ouvrières, est-ce que les patrons ne seront pas prêts à considérer des augmentations de salaires raisonnables pour leurs ouvriers qui sont, dans les circonstances, plutôt mal payés. En annonçant la hausse du prix du pain il y a quelques jours, par la publication d'un grand placard dans les journaux quotidiens, l'Association des maîtres-boulangers, heureusement pour elle, n'a pas eu l'audace de dire que la hausse du prix du pain était attribuable aux augmentations de salaires de ses ouvriers. Ce fut tout de même sage de sa part.

Conciliation et arbitrage

Après une couple de tentatives infructueuses en vue de négocier sa convention collective de travail par voie directe, le syndicat des employés de la Traversée de Lévis s'est vu forcé de recourir à la conciliation, et probablement qu'il devra recourir à l'arbitrage. La compagnie se refuse à considérer tout amendement qui affecte directement ou indirectement les salaires sous prétexte que son budget est dé-

Entente avec la Cie Wabasso de Shawinigan

De longs et fructueux pourparlers viennent de mettre fin au différend qui existait entre le syndicat des employés de la Wabasso Cotton et la compagnie Wabasso. La fondation d'un syndicat à l'établissement de la compagnie Wabasso à Shawinigan souleva beaucoup de difficultés. Le syndicat eut de la peine à obtenir son certificat de reconnaissance syndicale. Celui-ci obtenu, les négociations s'engagèrent. De prime abord, elles paraissaient vouées à un échec. Cependant à force de travail et de patience, à force de tenacité et de fermeté, les négociateurs, MM. Bergeron et Harmégnies, sont parvenus à convaincre les directeurs de la compagnie et à obtenir pour les employés de cette firme des avantages très considérables, principalement des augmentations substantielles sur les salaires de base. De plus, la compagnie a décidé de partager une partie des bénéfices avec ses employés, c'est-à-dire le bénéfice

provenant de la transformation du coton brut en tissu. Dans le contrat, la compagnie accepte de garantir que ce que les ouvriers et ouvrières toucheront en bénéfices égalera à au moins 15 pour cent des salaires payés. Ceci veut dire que, quatre fois par année, les travailleurs recevront un boni variant, selon leur salaire, entre \$75.00 et \$100.00.

Au cours de ces négociations, au stage de la conciliation, le syndicat a vivement apprécié le travail de M. Léonce Cliche, agent conciliateur du ministère provincial du Travail. Celui-ci a abattu une tâche considérable et a montré, en cette affaire, toute sa compétence de conciliateur.

La convention est sur le point d'être signée. Elle marque l'issue heureuse de négociations qui paraissaient vouées à l'insuccès le plus retentissant.

Les avantages obtenus par les employés permettent d'espérer que bientôt un nouveau syndicat se fondera à l'établissement de la compagnie Wabasso aux Trois-Rivières où l'on compte près de 2,000 travailleurs.

Augmentation de salaires

Au printemps, le Syndicat national des employés du chemin de fer Roberval-Saguenay a renouvelé sa convention collective de travail sans obtenir d'augmentation de salaire. Le syndicat des employés de chemin de fer Alma-Jonquière a fait de même. Les membres de ces deux syndicats ont fait confiance à leur compagnie respective, toutes deux filiales de l'Aluminium Company, convaincus qu'ils étaient que si les autres employés de l'Aluminium Company obtenaient des augmentations de salaire, eux aussi en obtiendraient.

Ils n'ont pas eu tort de faire confiance à leurs employeurs. Bien que leurs conventions aient été renouvelées, ces deux syndicats ont demandé des augmentations de salaires et les ont obtenues. Les deux compagnies n'ont nullement objecté le renouvellement des conventions.

Les employés du chemin de fer Roberval-Saguenay ont touché une augmentation de 10 cents de l'heure et ceux de la voie Alma-Jonquière, payés mensuellement, ont obtenu une augmentation de

Conciliation chez L'Hoir

Les syndicats des employés de la manufacture L'Hoir à Lévis, qui est affilié à la fédération de la Métallurgie, se verront obligés de recourir à l'arbitrage, parce que, la conciliation, tout comme les négociations directes, a lamentablement échoué. Le patron, un Belge établi depuis quelques années seulement à Lévis, semble vouloir s'en tenir aux vieilles et désuètes méthodes européennes de traiter avec ses ouvriers, méthodes qui, là-bas, ont contribué pour beaucoup à l'éclosion du communisme. Tout de même, le syndicat est bien déterminé à mener son affaire au bout, parce que ses revendications sont justes et que les salaires y sont très bas, le travail épuisant. On sait que M. L'Hoir, à Lévis, fabrique principalement des ustensiles en aluminium. C'est M. Roger McGinnis, organisateur de la fédération de la Métallurgie, qui soutient les ouvriers de cette entreprise dans leur travail.

vingt dollars par mois. Cette majoration de salaire, dans les deux cas, est entrée en vigueur dès le 1er septembre.

Déclaration des chefs ouvriers

"Les Obligations d'épargne du Canada ont été bien accueillies comme moyen facile et profitable de placer ses économies personnelles. Nous recommandons le mode d'épargne sur le salaire comme étant une façon simple et méthodique de les acheter."

A. R. Mosher

Président,
Congrès canadien du Travail

Percy R. Bingham

Président,
Conseil des Métiers et du
Travail du Canada

G. J. C. C. C.

Président,
La Confédération des Travailleurs
Catholiques du Canada, Inc.

J. P. Ware

Président,
General Conference Committee
of the Standard Railway
Labour Organization

J. H. Dixon

Secrétaire,
General Conference Committee
of the Standard Railway
Labour Organization

Qui épargne gagne

Au XXVIe congrès annuel de la C. T. C. C. dont les assises ont eu lieu en septembre à Saint-Hyacinthe



Cette photographie fut prise à l'issue de la grand-messe solennelle qui a marqué l'ouverture de notre XXVIe congrès annuel qui s'est tenu à Saint-Hyacinthe, le 14 septembre dernier. M. Gérard Picard, président général de la C. T. C. C., est ici entouré des invités d'honneur au congrès de la C.T.C.C., des membres de son exécutif, des aumôniers et de tous les délégués du congrès. Sur la première rangée on remarque, entre autres, Mgr Jean-Charles Leclaire, P.D., V.G., représentant de Son Excellence Mgr Arthur Douville, l'honorable Hormidas Delisle, ministre d'Etat, représentant de l'honorable Antonio Barrette, ministre du Travail, M. Emile Picard, maire de St-Hyacinthe, M. le chanoine Fortin, curé de la cathédrale de St-Hyacinthe, M. l'abbé J.-B. Desrosiers, p.s.s. prédicateur à la messe d'ouverture, M. l'abbé Roland Frigon, aumônier diocésain des Syndicats catholiques à St-Hyacinthe, MM. les abbés Henri Masson, Gérard Dion, Jules Lockwell, Aurèle Ouellet, les RR. Pères Jacques Cousineau, d'Auteuil Richard, Emile Bouvier, jésuites, les RR. Pères Godbout et Rousseau, oblats, le R. Père Larivée, s.s.s., MM. Emile Teller, Osias Fillion, Alphonse Roberge, L.-P. Bolly, Lauréat Morency, F.-X. Légaré, André Roy, membres de l'exécutif, M. Roland Delisle, président du Conseil central de St-Hyacinthe, etc.

Notre congrès annuel à Saint-Hyacinthe remporte un succès

Le congrès général de la C.T.C.C., dont les assises viennent de se terminer à Saint-Hyacinthe, a remporté un succès complet. Au delà de trois cents délégués venus de la province de Québec et de l'Ontario ont montré, pendant ces jours, à la face de la province tout entière, quelle force et quel dynamisme ils représentaient. Force et dynamisme ne sont pas des mots qui suffisent pour définir ce qu'est la C. T. C. C. Il y a plus que cela. Il faut aussi souligner le caractère extrêmement sérieux de ces réunions où les travailleurs catholiques du Canada ont abattu une tâche considérable tant d'ordre intérieur qu'extérieur. Tous les problèmes auxquels notre mouvement doit faire face en cette période mouvementée et les multiples questions d'ordre social, économique et juridique qui pèsent si lourdement sur les épaules des masses ouvrières de la province, ont fait le sujet d'études approfondies.

Une fois de plus, les autorités des salariés qu'un immense désir de compréhension. Les congressistes ont écouté avec la plus d'attention les difficultés de l'heure présente afin d'être en mesure de travailler à la rénovation et à la transformation de la vie sociale. Ils ont reçu les encouragements et les conseils des autorités religieuses qui ont insisté sur la nécessité de réaliser dans la pratique de la vie sociale et économique les enseignements de la doctrine sociale de l'Eglise catholique.

Problèmes importants

Parmi les questions les plus importantes soulevées à l'attention des

congressistes, il convient d'en signaler dans ce préambule celles sur lesquelles il faudra, de toute nécessité, prendre action au cours de la prochaine année. Notons principalement, dans l'ordre juridique, l'établissement de tribunaux du travail dont le but serait de régler les conflits de droit qui s'élevaient souvent au cours de l'existence des conventions collectives de travail; signaler aussi la nécessité de l'élaboration d'un véritable code du travail, qui comprendrait, non pas la mise en catalogue des lois ouvrières existantes, mais l'établissement d'un code où se trouveraient insérées et coordonnées les lois qui intéressent la vie juridique, sociale et économique des classes salariées. D'autre part, la C. T. C. C. donne tout son appui à l'étude des questions purement économiques. C'est pourquoi le congrès a décidé la formation d'un comité spécial dont le rôle sera principalement d'établir un budget familial et, ceci fait, d'étudier en rapport avec ce budget, le coût de la vie. Encore là, c'est une façon de libérer la classe ouvrière. Libérer la classe ouvrière, au sens où nous l'entendons, c'est mettre en action, tous ses moyens de travail pour améliorer ses conditions de vie. Dans l'ordre strictement professionnel, il s'agira d'établir d'une façon claire et précise la juridiction des divers organismes affiliés à la Confédération, afin d'assurer une meilleure coordination et travail.

Telle est la route tracée et que tous les syndicats affiliés se proposent bien de suivre au cours de l'année. La cérémonie religieuse Selon la coutume, le congrès de la C. T. C. C., — une organisation ouvrière catholique — a commencé par une messe solennelle qui fut chantée à la cathédrale de St-Hyacinthe par M. l'abbé Roland Frigon, aumônier des syndicats, assisté de MM. les

abbés Laplume et Masson, respectivement de Sorel et de Thetford. Les délégués, qui, pour la plupart étaient entrés dans la ville de la veille, assistèrent à cette cérémonie religieuse en corps après avoir reçu à l'hôtel de ville les hommages et les vœux du corps municipal. Au prône, M. le chanoine Joseph Fortin, curé de la cathédrale au nom des autorités religieuses, souhaita la bienvenue aux congressistes. Le sermon de circonstance fut prononcé par M. l'abbé J.-B. Desrosiers, p.s.s.

Le banquet

La messe fut suivie de la prise d'une photographie. Après quoi, les délégués et leurs invités se rassemblèrent à la salle de bazars de l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe où leur fut servi un succulent banquet, grâce à la générosité des "bonnes sœurs de la Charité". Ces agapes étaient sous la présidence de M. Roland Delisle, président du Conseil central de Saint-Hyacinthe. M. Bruno Brillon, secrétaire du même organisme agissait comme maître de cérémonies. A la table d'honneur, on remarquait la présence de Mgr Jean-Charles Leclaire, P.D., V.G., représentant de Son Excellence Mgr Arthur Douville, retenu à sa chambre par la maladie, de M. J.-G. Bisson, président de la Commission d'assurance-chômage et représentant de l'honorable Humphrey Mitchell, ministre fédéral du Travail, de l'honorable Hormidas Delisle, ministre d'Etat, lui-même président de l'un de nos syndicats et représentant de l'honorable Antonio Barrette, ministre du Travail, de l'honorable Adélard Godbout, chef de l'opposition provinciale, le M. Emile Picard, maire de St-Hyacinthe, de M. Chartier, député provincial du comté de St-Hyacinthe, de Me Daniel Johnson, député provincial du comté de Bagot, de M. Lalonde, représentant de M. Jos.

Fontaine, député fédéral de St-Hyacinthe, de M. Gérard Picard, président général de la C. T. C. C. de M. Forand, président de l'Association professionnelle des Industriels, de MM. les abbés Aurèle Ouellet, aumônier diocésain de Québec, Roland Frigon, de Saint-Hyacinthe, Laplume, de Sorel, Lavallée, de Drummondville, Gauthier, de Victoriaville, Gérard Dion, secrétaire du département des Relations industrielles de la Faculté des Sciences sociales de Laval, Bourassa, des Trois-Rivières, Maher, de Montréal, des RR. Pères d'Auteuil Richard, Emile Bouvier, Jacques Cousineau, jésuites, Godbout et Rousseau, oblats, Larivée, s.s.s., de Mmes G. Picard, Forand, E. Picard, H. Delisle, M. Roland Bouchard, président général de la J. O. C., Mlle Angèle Chagnon, présidente générale de la J.O.C.F., MM. Emile Teller, Osias Fillion, Alphonse Roberge, L.-P. Bolly, Lauréat Morency, F.-X. Légaré, vice-présidents de la C.T.C.C., M. Roméo Ethier, trésorier général, M. André Roy, secrétaire général, etc.

A l'issue du repas, plusieurs allocutions furent prononcées par les invités d'honneur. C'est tout d'abord M. Roland Delisle qui, au nom des syndiqués du diocèse de St-Hyacinthe, souhaita la bienvenue aux délégués, les assurant que le séjour à St-Hyacinthe serait des plus agréables. "Les travaux qu'ensemble nous allons poursuivre ici, dit-il, sont extrêmement importants. Je suis sûr que vous allez vous sentir dans l'atmosphère de vrai syndicalisme qui vous aidera à les mener à bien.

Mgr J.-C. Leclaire

Mgr Jean-Charles Leclaire, représentant de Son Excellence Mgr Arthur Douville, prit ensuite la parole. Il dit d'abord toute la joie de l'Eglise de St-Hyacinthe de recevoir les délégués de la C. T. C. C. et

rappelle combien Son Exc. Mgr Douville eût été heureux de prendre part à cette démonstration, car, précise Mgr Leclaire, "vous n'ignorez pas quelle place de choix occupe dans son cœur d'évêque les chefs et les membres des syndicats catholiques". Et il continue : "Si l'Eglise de Saint-Hyacinthe vous accueille avec bonheur, c'est qu'Elle connaît l'esprit et les principes de la C. T. C. C.

"Cet esprit se manifeste par la messe d'ouverture de votre congrès et par la présence au milieu de vous de nombreux aumôniers ou conseillers moraux, non seulement sur le plan industriel et local, mais même sur le plan régional et national. "Ces aumôniers sont le signe de votre volonté de conformer vos activités syndicales à la doctrine sociale de l'Eglise, dont vous entendez être les témoins dans le monde du travail, en la traduisant dans la vie courante, sous votre propre responsabilité."

Et Mgr Leclaire de demander ici aux syndiqués d'affirmer leur attachement à l'Eglise et à ses enseignements sociaux : "Mes chers amis, chers syndiqués catholiques, ne craignez pas d'affirmer votre foi et votre attachement à l'Eglise. Ne vous laissez pas arrêter par l'opinion de ceux qui disent, plus ou moins ouvertement, que les sentiments anticléricaux et antichrétiens tomberont si l'on restreint l'action de l'Eglise au domaine de la vie privée. Ce serait une illusion. Une telle attitude ne pourrait que fournir de nouveaux arguments aux adversaires de l'Eglise qui s'empresseraient de crier qu'Elle ne veut pas compatir aux souffrances sociales et qu'Elle ne veut rien faire pour y porter remède. "Au contraire, pour ce qui est de vous, vous avez porté et vous porterez fièrement le flambeau de votre religion et de la doctrine sociale qu'elle préche.

Et l'orateur insiste un moment sur la nécessité d'étudier et d'approfondir les enseignements de la doctrine sociale des souverains pontifes afin d'être plus en mesure de la réaliser pleinement et fidèlement dans la pratique : "Vous ne voudrez perdre aucune occasion de scruter, de lire et d'approfondir les lettres et les allocutions des souverains pontifes et des évêques. Puis vous mettez toutes vos énergies pour faire donner à la doctrine sociale de l'Eglise le maximum d'efficacité; vous la réaliserez au maximum.

"Ce n'est pas peu dire. En effet, le Souverain Pontife fixe des objectifs très élevés aux travailleurs sociaux. Voici, comme exemple, quelques-uns de ces objectifs : "Une meilleure organisation de la vie économique ; "Une meilleure répartition des richesses ; "Le juste salaire, c'est-à-dire le salaire familial ; "Un salaire égal pour la femme qui accomplit le même travail que l'homme ; "La sécurité sociale, par l'assurance et l'assistance sociale ; "La promotion de la classe ouvrière comme groupe par la participation à la vie même de l'entreprise : c'est poser le problème de la participation à la propriété, aux bénéfices, à la gestion des entreprises ; "L'octroi de responsabilités dans la direction de la vie économique aux ouvriers organisés.

"Ces objectifs, l'Eglise vous les donne; elle vous demande de les faire passer dans la pratique; elle vous avertit que c'est votre devoir. A vous de travailler à l'organisation du temporel, selon les principes et la voie tracée par le Pape. "Pour cela, vous aurez besoin d'une phalange de chefs, qui viendront s'ajouter aux chefs actuels si dévoués de la C. T. C. C., de

ses fédérations et des syndicats affiliés. L'éducation et la formation syndical s'imposent."

Et Mgr Leclaire termine en demandant à la Providence de bénir les travaux de notre congrès afin que la C. T. C. C. puisse exercer "une action plus poussée en vue de la réalisation parfaite des objectifs que le Souverain Pontife fixe à l'action des catholiques sociaux."

M. J.-G. Bisson

M. J.-G. Bisson, président de la Commission d'assurance-chômage apporta aux délégués le salut et les vœux des autorités fédérales en particulier ceux de l'honorable Humphrey Mitchell, ministre du Travail. Il souligna combien le ministre appréciait le travail des syndicats catholiques. En terminant, l'orateur traça un tableau du rôle que joue, dans le domaine de la sécurité sociale, la commission d'assurance-chômage.

L'hon. H. Delisle

Orateur suivant, l'honorable Hormidas Delisle déclare d'abord qu'il regrette l'absence de l'honorable Antonio Barrette, ministre du Travail. "M. Barrette, dit-il, ne disait avant son départ qu'il est toujours prêt à collaborer avec n'importe quelle union ouvrière et qu'il est toujours disposé à entendre les réclamations des travailleurs."

Le ministre insiste ensuite sur l'importance et la nécessité de l'étude, par tous les moyens, principalement par l'établissement de collèges du travail où pourront se former des chefs capables de défendre les ouvriers avec opiniâtreté et succès. "Dans vos syndicats, dit-il, le travail ne doit pas se faire uniquement par les officiers. Ne leur laissez pas tout le fardeau des responsabilités. Il importe que vous les aidiez le plus possible. Tous doivent participer à la vie syndicale. C'est la meilleure façon d'établir ces courants de solidarité qui font les syndicats fermes et durables."

L'hon. M. Godbout

L'honorable Godbout, après avoir félicité les syndicats pour le travail qu'ils ont accompli dans la province de Québec et même dans l'Ontario, continue ainsi : "Il faut que la société comprenne son devoir de charité à l'égard de ses membres qui en ont le plus besoin. Il faut ajouter à toute mesure de justice un peu de charité. Par conséquent, n'ayons pas peur de nous pencher sur la misère, de soutenir tous les "besogneux". Je ne suis pas scandalisé des revendications ouvrières quand j'entends dire que ces réclamations font monter le coût de la vie. Quand nous étudions un peu et scrutons la vie économique, nous nous apercevons vite qu'il n'y a pas que les réclamations ouvrières qui font monter le coût de la vie."

M. Forand

En qualité de président de l'A. P. I. (Association professionnelle des Industriels), M. Forand a apporté aux syndicats catholiques les vœux des patrons catholiques. "Nous travaillons, et nous devons travailler dans le même esprit, dit-il, qui consiste à assurer le bien commun de la société". Pour cela, la compréhension est nécessaire et, afin de promouvoir cette compréhension, l'orateur souligne, pour le bénéfice de son auditoire, quelques-uns des problèmes auxquels les patrons doivent faire face.

M. Gérard Picard

Dernier orateur, M. Gérard Picard, président général de la C. T. C. C., est vivement acclamé quand il se lève pour prendre la parole. Son allocution fut interrompue par les applaudissements.

(suite à la page 11)

DEPUIS PRES D'UN DEMI-SIECLE...

toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal.

FRONTENAC 3121



100%

de notre personnel appartient au Syndicat Catholique et National des Employés de Magasin (sd) Inc.

Dupuis Frères

Raymond Dupuis, président — A. J. Dupuis, v. p. et gér. gén.

865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL

Congrès réussi de la Fédération nationale du Meuble à Coaticook

Les délégués de la Fédération nationale de l'industrie du meuble se sont réunis cette année à Coaticook sous la présidence de M. Philippe Poirier. Le congrès se clôtura par un banquet auquel assistèrent au delà d'une centaine de convives. Parmi les invités, on remarquait la présence du député provincial du comté de Stanstead, M. Ovila Bergeron, qui demanda aux syndiqués de s'occuper de près de leurs affaires, de montrer de la persévérance et de l'opiniâtreté dans leur action syndicale. "Très souvent, dit-il, nous lâchons prise au moment où nous sommes sur le point d'atteindre le succès."

Orateur suivant, M. Gérard Pigeon, après avoir rappelé brièvement, président général de la C.T.C., les étapes traversées jusqu'à cette année par la Fédération, précisa que d'à peine le nombre suffisant pour former une fédération en ce temps-là, la Fédération compte maintenant 12 syndicats affiliés groupant plus de 1,300 membres. Il est vrai que nous sommes encore loin d'avoir atteint l'apogée, mais nous avons la volonté de continuer notre travail, de multiplier nos conquêtes. Nous avons parcouru avec succès un chemin long et semé d'obstacles. Nous viendrons bien à bout d'obtenir pour le travailleur justice et équité. Nous ne sommes pas encore complètement reconnus comme une institution démocratique. La C.T.C.C. place la famille au centre de son programme et ne veut rien d'autre que sa survie. Depuis quelques années, nous avons été témoins d'une grande révolution économique. Les prix de vente ont monté plus rapidement que les salaires. Que servirait en effet d'obtenir un salaire plus élevé et d'arriver même à l'optimum établi par nos sociologues, si nous ne parvenons pas à stabiliser les prix de vente. Nous allons voir sans cesse s'élargir l'écart entre les salaires et les prix. Pour corriger ceci, il est nécessaire de s'unir dans les syndicats catholiques et de suivre les directives de la doctrine sociale de l'Eglise".

Au cours du congrès, les délé-

gués ont étudié une nouvelle constitution qui est la réforme complète de l'ancienne. A la séance de clôture se tinrent les élections sous la présidence de M. Hermas Lahaie. M. Antonio Belisle agissait comme secrétaire. Le scrutin a donné le résultat suivant: président, M. Philippe Poirier, de Victoriaville; 1er vice-président, M. Hermas Lahaie, de Coaticook; 2e vice-président, M. Antonio Belisle, de Beauharnois; secrétaire, M. Georges-Etienne Gagné, de Princeville; trésorier, M. Arthur Prince, de Victoriaville. MM. Philippe Poirier, Alain Rheault, Hermas Lahaie et Georges-Etienne Gagné représenteront la Fédération au comité paritaire de l'industrie du meuble. M. l'abbé Irénée Gauthier, de Victoriaville, est l'aumônier de la Fédération.

A la Cie Barrett

A l'occasion de la discussion du renouvellement du contrat de travail du Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Joliette, le Syndicat et la Cie Barrett ont décidé de demander à la Commission de Relations ouvrières les services d'un conciliateur afin de faciliter les négociations. Le point en litige se rapporte à une demande d'augmentation de salaires de 15 cents de l'heure.

Elections chez les fonctionnaires

Le syndicat professionnel des fonctionnaires municipaux de Québec a réélu M. René Bélanger comme président lors de sa dernière assemblée annuelle. Les autres officiers sont les suivants: vice-président, M. Jean-Louis Vachon; secrétaire, M. Roland Villeneuve; trésorier, M. Jules Robert; directeurs, MM. Napoléon Bélanger, Paul Gosselin, Jacques Lemieux, A.-E. Lortie, A. Pouliot et S. Vaillancourt.

Arbitrage à l'Epiphanie

Le tribunal d'arbitrage établi pour suggérer une solution au différend né entre le Syndicat des ouvriers de spécialités en bois de l'Epiphanie et la Cie Canada Manufacturing Ltd terminera probablement son travail en octobre. Devant les arbitres, les parties en sont venues à une entente sur la plupart des clauses. Le seul point en litige, à l'heure actuelle, est la fixation de l'échelle des salaires.

Convention à Drummondville

Une convention de travail a été signée, ces jours derniers, à Drummondville, entre la compagnie Eastern Paper Box et le syndicat national catholique de la boîte en carton. Au nombre des clauses: on remarque: atelier syndical parfait; congé payé de deux semaines après cinq années de service; taux et demi de salaire après une semaine de 50 heures de travail, taux double de salaire les dimanches et fêtes, prime de 20 pour cent pour le travail de nuit; périodes de repos de dix minutes dans la matinée et l'après-midi; clause de séniorité, formation d'un comité d'entente. La question des salaires avait été réglée, il y a quelques mois, lors du renouvellement du décret provincial de l'industrie de la boîte en carton. La convention fut signée par MM. J.-L. Surprenant et P.-H. Surprenant, pour la compagnie; M. Léon Painchaud, président du Syndicat, Mlle Thérèse Lauzière, secrétaire et M. Bruno Beaudoin, agent d'affaires du Conseil central des syndicats catholiques et nationaux de Drummondville qui a dirigé les négociations pour le syndicat.

Elections au Conseil central de Joliette

Le Conseil central des syndicats nationaux catholiques de Joliette a tenu ses élections annuelles lors de la dernière assemblée de septembre.

Sur le refus de M. Wilfrid Lavallée de se laisser porter candidat à la charge de président pour un nouveau terme, M. Henri Thouin fut élu président à l'unanimité. M. Thouin est président du syndicat des employés de la biscuiterie de Joliette. Il était l'an passé vice-président du Conseil.

Les autres membres du bureau de direction, tous élus également à l'unanimité, sont: 1er vice-président, M. J.-A. Granger, de Crabtree Mills; 2e vice-président, M. Wilfrid Lavallée, de Joliette; secrétaire-trésorier, M. Fernand

Jolicœur de Joliette; commissaire-ordonnateur, M. C.-E. Gauvreau de Joliette; sergent d'armes, M. Roland Lavigne, de Joliette; directeurs, MM. Roméo Marion, de St-Jacques, C.-A. Arcand et Mil-

Savignac demeure organisateur du Conseil central. M. Jean-Paul Ferland, organisateur de la Fédération de la Pulpe et du Papier, a agi comme président d'élection et M. Fernand Jolicœur, comme secrétaire.



"Écoutez..."

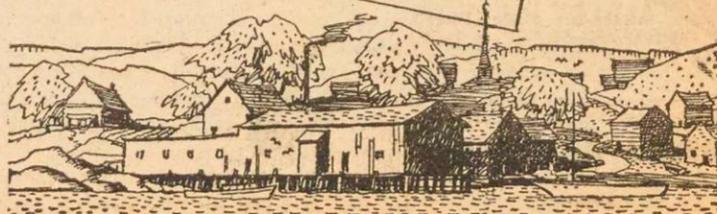
le nouveau moteur de l'Épervier

SON NOUVEAU moteur a donné à L'Épervier un regain de vie. Il se rend maintenant aux pêcheries en deux fois moins de temps, et les heures ainsi épargnées augmentent d'autant la durée de la pêche et le volume de la prise quotidienne.

Tel est le résultat d'un prêt bancaire. Et l'heureux propriétaire de L'Épervier, qui gagne plus d'argent que jamais, aura bientôt remboursé sa banque.

Les gérants de banque, tout le long des côtes du Canada, sont très désireux d'aider les pêcheurs à augmenter leurs prises, en leur faisant des avances pour l'achat de moteurs, de filets et d'autres agrès. Ils ne se bornent pas à sauvegarder les fonds qu'on leur confie, mais ils ouvrent aussi des crédits aux hommes d'affaires de la région, aux exploitants de scieries, aux cultivateurs, aux personnes de toute position sociale.

C'EST LÀ UN EXEMPLE du rôle que jouent les 3,200 succursales de banque du pays dans la vie et le travail de chaque jour des Canadiens.



COMMANDITÉ PAR VOTRE BANQUE

Guide Syndical

CONSEIL GENERAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES DE QUEBEC	
Lauréat Morency, président 20, rue Bayard, Québec Tél.: 2-5808	Alphonse Proulx, sec. 197, des Commissaires, Québec, Tél.: 3-0597
Homages du	
CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX DU DIOCESE D'OTTAWA	
François-X. Bilodeau, prés.	Red. Joly, sec.
29, rue Gordon	Tél.: 587
Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke	
Lorenzo LEFEBVRE, prés.	Léopold LALIBERTE, sec.
Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal	
1231 est, rue Demontigny Geo.-Aimé GAGNON, prés.	Montréal J.-Ant. Chagnon, sec.
Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment	
Osias FILION, prés.	J.-B. DELISLE, sec.
Fraternité Nationale Catholique des Employés du Transport de Québec, Inc.	
Ludger FERLAND, prés.	Arthur HAMEL, sec.
L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec, Inc.	
Albert RAYMOND, prés.	18, rue Caron

Augmentation de salaires et hausses des prix

Une augmentation de salaire doit-elle se traduire par une augmentation proportionnelle du prix de revient du produit?

Voilà une question qui ne manque certes pas d'intérêt ni d'actualité. En d'autres termes, le problème peut se poser ainsi : Lorsque, dans une industrie donnée, une convention collective de travail accorde aux ouvriers une hausse générale des salaires de dix pour cent, doit-on normalement s'attendre à ce que, pour cette seule raison, le prix du produit fabriqué soit aussi accru de dix pour cent ? Beaucoup le croient sincèrement : trop, ingénuement, le laissent croire. Depuis que la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre a laissé tomber les contrôles qu'elle exerçait, il n'est pas rare que dans les journaux et la publicité qui accompagne les rajustements nécessaires des prix on trouve commode d'accuser les syndicats ouvriers d'être la cause, l'unique cause de l'augmentation du coût de la vie. Parce que cette question est d'une importance primordiale dans les relations du travail, parce qu'elle prête à bien des équivoques qui contribuent à aigrir une partie de la population contre l'autre en jetant du discrédit sur des organismes que tous considèrent comme indispensables au bien et à l'ordre dans notre société, nous croyons nécessaire de rétablir les faits et de jeter un peu de lumière sur ce problème.

Pour qui prend la peine d'y réfléchir un tant soit peu, il découvre vite que le salaire ne constitue pas le seul facteur qui entre en ligne de compte dans la formation du prix de revient. Il n'est pas nécessaire d'être un expert-comptable pour savoir qu'à côté de la rétribution de la main-d'oeuvre s'ajoutent les coûts de la matière première, de la force motrice, de l'amortissement du capital engagé, de la dépréciation de l'outillage, des taxes et impôts, des frais généraux d'administration, des profits, etc... Le salaire payé aux travailleurs couverts par une convention collective n'est qu'un facteur dans la formation du prix de revient et parfois il est loin d'être le plus important. Dans la province de Québec, par exemple, le coût de la main-d'oeuvre par rapport au coût de revient est moins de 10 p.c. dans les industries suivantes : minoteries, salaisons, nourritures pour le bétail et la volaille, produits du pétrole, beurre et fromage.

Ce pourcentage attribué aux salaires dans le prix de revient varie d'une industrie

à une autre et au sein de la même industrie, il peut encore osciller dans une certaine marge en rapport avec les méthodes d'opération, l'outillage employé, la qualité de la main-d'oeuvre, le volume de production et le barème des salaires payés. Normalement cette marge ne devrait pas être considérable dans une même industrie. L'administration des entreprises y a son gros mot à dire.

La rétribution de la main-d'oeuvre entre dans la formation du prix de revient de différentes façons. Il y a d'abord le coût direct de la main-d'oeuvre qui travaille dans l'industrie elle-même, comme le salaire des travailleurs, les gages des contremaîtres, des surveillants, du personnel d'administration, etc. Cependant, si on voulait calculer le coût complet de la main-d'oeuvre dans le prix de revient d'un objet que l'on se procure chez un marchand, il faudrait ajouter aussi la rétribution de toute la main-d'oeuvre engagée à produire la matière première, l'outillage, les accessoires, la force motrice, le transport, etc., en somme, ce que l'on appelle le coût indirect de la main-d'oeuvre.

Il est évident qu'une augmentation de salaire dans une industrie particulière n'entraîne pas sur le prix de son propre produit une augmentation proportionnelle, à moins que, par hasard, tous les autres facteurs qui entrent dans le prix de revient, comme la matière première, la force motrice, l'amortissement du capital, la dépréciation de l'outillage, la rétribution du personnel d'administration, les frais généraux, les profits, etc., accusent en même temps une hausse proportionnelle. Il est vrai qu'en certains milieux, on peut profiter de la publicité que les syndicats ouvriers font lorsqu'ils obtiennent une augmentation de salaire pour rajuster une hausse nécessitée par l'accroissement du prix de l'un ou l'autre de ces facteurs, mais cela dénote un certain esprit qui, heureusement, est en train de disparaître.

En collaboration avec le Département de l'Economique de notre Faculté, nous avons préparé, d'après les données officielles les plus récentes, celles de 1944, un tableau qui indique le pourcentage du coût de la main-d'oeuvre et celui de la matière première par rapport à la valeur brute du produit manufacturé dans les quarante principales industries de la province de Québec et des villes de Montréal et de Québec. Ce n'est qu'un pourcentage moyen, mais, tel quel, il est encore assez révélateur. Il nous permet de calculer dans chacune de ces industries jusqu'à quel point une augmentation dans le coût direct de la main-d'oeuvre peut affecter directement le prix de revient, tous les autres éléments demeurant les mêmes. Ainsi, par exemple, parce que dans la

fabrication des produits chimiques le coût de la main-d'oeuvre représente 21.0 p.c. du prix de revient, une augmentation du coût de la main-d'oeuvre de 10 p.c. affecterait ce prix seulement de 2.1 p.c. Dans la pulpe et le papier, ce serait 1.97 p.c.; la confection pour femmes 2.8 p.c.; les abattoirs et salaisons 0.68 p.c., etc. Mais encore ici, ce n'est pas tout à fait précis, car la rétribution de la main-d'oeuvre comprend à la fois les salaires et les gages payés dans chaque industrie, ou si l'on veut la rétribution de tout le personnel, ouvriers, employés, direction. Et l'on sait qu'en certains cas cela a une certaine importance. On se souvient, en effet, que la Commission Royale d'en-

quête sur les écarts de prix en 1935 avait révélé que dans certaines compagnies quelques officiers supérieurs gagnaient à eux seuls presque autant que tous les employés ensemble (1). Et il n'y a pas longtemps encore, devant le Conseil National du Travail en temps de guerre, une entreprise familiale qui plaidait incapacité de payer se voyait obligée d'avouer qu'elle versait à huit personnes dont quelques-uns n'accomplissaient aucun travail dans l'établissement, un salaire plus élevé qu'à ses cent vingt employés.

Les calculs que l'on peut faire avec ce tableau sont intéressants, bien que pas entièrement conformes à toute la réalité puisqu'en fait, les différents éléments qui en-

trement dans le prix de revient sont continuellement en mouvement. On pourrait rechercher quelles sont les conséquences d'une augmentation générale des salaires sur le prix d'un objet quoique cela soit très difficile, puisque, comme nous l'avons vu, la main d'oeuvre indirecte entre dans presque tous les éléments qui forment le prix. Cependant, un économiste américain de renom, M. Wassily Leontief, professeur à l'université Harvard, dans un article publié dans "The Quarterly Journal of Economics", a calculé cette incidence en tenant compte de la structure de l'Economie américaine de 1939 (2). Nous en avons extrait le tableau suivant qui ne manque pas aussi d'intérêt.

TABLEAU 1 — Pourcentage du coût de la main-d'oeuvre et de la matière première par rapport à la valeur brute de la production, dans les principales industries manufacturières de la province de Québec et des villes de Québec et de Montréal — Année 1944.

INDUSTRIES	Main-d'oeuvre		Matière première	
	Province	Montréal Québec	Province	Montréal Québec
1. Produits chimiques divers, n.a.é	21.1	31.6	39.5	51.6
2. Réduction et affinage des métaux non-ferreux	39.8		58.2	
3. Pulpe et papier	19.7		42.0	
4. Aéroplanes	40.3	40.3	33.6	33.5
5. Constructions navales	41.3	36.5	41.6	50.2
6. Produits du fer et de l'acier, n.a.é	18.4	15.4	62.9	70.0
1. Appareils et fournitures électriques	28.0	28.2	12.	58.0
8. Confection pour femmes	24.5	24.6	55.1	55.1
9. Matériel roulant de chemin de fer	35.4	35.1	46.1	46.3
10. Filés et tissus de coton	22.3	23.9	59.0	61.1
11. Abattoirs et salaisons	6.6	6.8	4.9	84.6 83.8 85.9
12. Confection pour hommes	22.4	22.7	19.7	58.2 57.9 49.3
13. Tabac, cigares et cigarettes	18.1	19.1	15.7	52.4 52.9 51.4
14. Beurre et fromage	9.1	26.8		83.1 57.3
15. Produits du pétrole	4.9	4.9		78.4 78.5
16. Scieries	18.3	17.8		59.7 40.2
17. Chaussures en cuir	29.0	31.6	25.7	57.2 49.2 58.8
18. Produits du bronze et du cuivre	20.6	11.9		52.1 52.6
19. Machines	35.5	33.8		37.8 41.3
20. Soie et soie artificielle	27.7			37.5
21. Sidérurgie	36.3	41.9		41.6 37.4
22. Bonneterie et tricot	30.7	30.7		45.7 49.4
23. Pain et autres produits des boulangeries	28.2	23.7	29.2	48.5 46.9 52.7
24. Acides, alkalis et sels	18.6			45.1
25. Brasseries	21.7	22.0		27.7 26.6
26. Quincaillerie, outils et coutellerie	37.7	39.1		22.2 23.8
27. Tôlerie	25.7	25.5		51.4 57.7
28. Articles en caoutchouc	27.4	39.3		56.3 66.1
29. Préparations médicinales et pharmaceutiques	21.1	21.1		45.1 45.6
30. Raffineries de sucre	5.1			80.0
31. Biscuits, confiserie, etc.	18.3	18.2	15.9	55.8 55.5 70.7
32. Produits alimentaires divers	9.5	9.3	16.6	63.0 62.9 67.3
33. Minoteries	7.7			82.4
34. Peinture, pigments et vernis	16.9	17.0		49.7 49.7
35. Nourriture pour le bétail et la volaille	5.5		9.9	87.0 78.5
36. Confection des fourrures	18.5	17.6	25.8	68.2 68.7 64.1
37. Impression et édition	40.0	38.9	40.9	22.6 22.3 24.6
38. Eaux gazeuses et minérales	18.3	17.9	18.9	34.8 30.6 40.8
39. Moulages en fonte	37.4	33.3		44.5 47.6
40. Textiles divers, n.a.é	19.0	22.5		49.6 53.7

Changement de prix résultant d'un accroissement hypothétique de 10 p.c. dans les taux de salaires calculé en tenant compte de la structure de l'Economie américaine de 1939.

Changement de prix résultant d'un accroissement général des salaisons de 10 p.c.

Industrie	Dans toutes les industries concernées	Dans l'industrie
Produits chimiques	4.4	1.92
Bois et papier	5.20	3.53
Textile et papier	4.91	3.08
Caoutchouc	4.21	2.58
Produits alimentaires	3.23	1.18
Métaux ferreux	4.90	2.92
Fabrication de métal	5.54	3.53
Construction	6.44	3.75
Transport	5.21	4.67

Ces statistiques que nous présentons en toute objectivité ne manqueront pas d'être utiles aux employeurs, aux chefs ouvriers et au public. Elles leur permettront jusqu'à un certain point de pouvoir prévoir l'incidence

du coût direct et indirect de la main-d'oeuvre dans la formation des prix, et d'attribuer à chacun ses responsabilités.

Gerard DION

Relations Industrielles

(1) Rapport de la Commission Royale d'Enquête sur les Ecart de Prix, Ottawa, 1935, page 124.
(2) Wassily Leontief, Wages, profit and price, The Quarterly Journal of Economics, Harvard University Press, vol LXI, no 1, novembre 1946, pp. 26-40.

Elections au syndicat de la Fourrure

Au commencement de septembre, le syndicat catholique national de la Fourrure de Québec a tenu ses élections sous la présidence de M. Lucien Dorion, organisateur du conseil général des syndicats. Les membres, réunis très nombreux à cette occasion, ont choisi le bureau de direction suivant: président, M. Paul Gobeil, élu; vice-président, M. Claude Voiselle, réélu; secrétaire-archiviste, M. André Bilodeau, élu; secrétaire-correspondant, M. Char-

Succès probable à la Shaw. Chemicals

Les négociations, en vue de la signature d'une convention collective de travail, entre le syndicat nouvellement fondé des travailleurs de la compagnie Shawinigan Chemicals et la compagnie du même nom, seront rapidement terminées. Les parties en sont venues à un accord sur la plupart des points. Le syndicat et l'organisateur de la C.T.C.C., M. René Harmégnies, ont vivement apprécié l'esprit de compréhension et de collaboration de la compagnie au cours des pourparlers qui se sont poursuivis jusqu'ici. Cet excellent esprit nous permet presque d'affirmer que la convention pourra se conclure directement sans aucune intervention de la part du service de conciliation.

les-Henri Cantin, élu; trésorier, M. Léo L'Heureux, réélu; secrétaire-financier, M. Joseph Pouliot, réélu; sentinelles: MM. J.-P. Dufresne et G. St-Bilaire, élus; directeurs: MM. Gabriel Chamberland, Edouard Mathieu et Albert Hamel, Mlles Mig. Gagnon et Simone Brousseau.

MANUEL DE L'INVENTEUR
10^e édition
écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROFESSEUR DE BREVETS D'INVENTION
934 ST-CATHERINE ST. MONTRÉAL

Gibeault & Duquette
Avocats
STE-AGATHE-DES-MONTS
Tél.: 60, 3, rue Préfontaine

Le développement méthodique du syndicalisme catholique à Nicolet

Tous les syndiqués trouveront intérêt à lire cet historique du développement syndical dans la ville et la région de Nicolet, où l'on vient de fonder un Conseil central. On y verra que l'organisation s'est faite méthodiquement, que les syndicats, fondés là, ont bonne envie de vie et de prospérer, qu'il y a, en même temps, que de la conviction syndicale, un vif désir d'étendre à ceux qui ne les ont pas encore connus les bienfaits du syndicalisme.

Historique

L'an 1946 marque le début du syndicalisme catholique et de l'émancipation ouvrière de Nicolet, sous l'étendard de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada Inc. (C.T.C.C.)

Grâce à l'esprit de dévouement et de solidarité des officiers et des travailleurs, le mouvement s'est développé rapidement, conformément aux directives de l'autorité religieuse, dans la paix, l'harmonie et la justice.

I. — Le Syndicat N. des Employés du Meuble de Nicolet, Inc.

Le 22 janvier 1946, M. René Harmégnies, de la C.T.C.C., de Québec, est amené à Nicolet par M. Alain Rheault, du Conseil Central de Victoriaville, pour organiser les employés de la Cie de Meubles: Henri Vallières, de Nicolet.

Après quelques rencontres préliminaires, la grande majorité des employés signent leur carte de membre, les statuts et règlements sont adoptés en réunion plénière et la reconnaissance syndicale est obtenue le 7 mars, 1946. Le Syndicat est affilié à la C.T.C.C., au

Conseil de Victoriaville, et à la Fédération Nationale du Meuble. Son incorporation civile a lieu le 27 mars, 1947.

Les négociations en vue de la signature d'une convention collective, conduites par MM. Boisvert et Rheault de la Fédération du Meuble, aboutissent bientôt et la première convention est signée entre le Syndicat l'Association des Manufacturiers de Meubles et M. Henri Vallières, le 8 avril 1946.

Cette convention comportait le maintien de l'affiliation, la retenue syndicale volontaire par le patron, une semaine de vacances payées, un comité de relations ouvrières et une clause d'arbitrage liant les deux parties, un salaire minimum moyen de 47 sous l'heure, tel qu'établi par le Comité paritaire qui régit l'industrie du Meuble.

En mars 1947, le contrat des Employés du Meuble est renouvelé avec d'appréciables améliorations telles que: diminution des heures de travail de 55 à 49 heures par semaine, salaire minimum horaire porté de 25 à 35 sous l'heure, augmentation de huit sous l'heure à tous les employés à partir du 8 avril. Cette con-

vention prendra fin le 31 déc. 1947.

L'exécutif du Syndicat du Meuble se compose comme suit: M. Gérard Berthiaume, prés. Laurent Proulx, vice-prés. Ludovic Rousseau, sec.-arch. Guy Salvas, sec.-trés. Lionel Quirion, sec.-financier. Gérard Smith, directeur. Charles Savard, directeur. Raymond Garon, directeur. Les effectifs actuels du Syndicat du Meuble sont de 50 membres sur 54 employés syndiqués.

II. — Le Syndicat N. des Employés du Bas de Nicolet, Inc.

Les employés de la Cie de Tricot de Nicolet, dont M. Henri-N. Biron est propriétaire, s'organisent en même temps que les Employés du Meuble en janvier 1946. Les statuts et règlements sont adoptés en assemblée plénière le 30 janvier et la reconnaissance légale est obtenue de la Commission des Relations Ouvrières de Québec le 23 avril 1946. Son incorporation date de mars 1947. L'organisation du Syndicat du Bas est mise en train par M. René Harmégnies et continuée par M. Roméo Vallée, de la Fédération du Bas, qui négocia la première convention avec l'employeur.

Cette première convention, signée le 8 avril 1946, comportait la retenue syndicale volontaire, la semaine de vacances payées, le comité d'union avec procédure de griefs et arbitrage obligatoire, une clause de séniorité et une aug-

mentation de salaire fort appréciée Wilfrid Messier de Nicolet, curables.

A la suite d'enquête et de tests sur chacune des tâches en vue d'appliquer le système appelé "Time-steady", les négociations préparatoires au renouvellement du contrat furent un peu retardées et une nouvelle convention a été signée par l'employeur et le Syndicat le 29 mai 1947, calculant la production à la pièce sur une base horaire de 39 sous pour les employés féminins et de 50 sous pour les employés masculins. Ces négociations furent conduites par M. Roméo Vallée, président de la Fédération du Bas façonné et circulaire, et les agents négociateurs du Syndicat.

L'exécutif du Bas façonné se compose de la façon suivante: M. Paul Carrier, prés. M. E. Deruisseaux, vice-prés. Mme E. Deruisseaux, sec.-arch. Mlle Simone Chauvette, sec.-correspondante.

Mlle Juliette Laliberté, sec.-financière.

M. Benoît Bergeron, sec.-trés. M. Albert Cloutier, directeur.

Les effectifs actuels du Bas façonné et circulaire sont de 48 membres sur 60 employés syndiqués.

III. — Le Syndicat National de la Lunetterie de Nicolet Inc.

En février 1946, un troisième syndicat s'organisait chez les Employés de la Lunetterie de Nicolet, dont le gérant est M. Arthur Martin, au nom de l'American Optical Co. de Southbridge, Mass. C'est la plus importante industrie de Nicolet.

Le R. P. Jacques Cousineau, S. J., de la Fédération de la Métallurgie de Montréal, M. Alain Rheault, de Victoriaville, M. le

prêtèrent main-forte à M. Harmégnies pour organiser le Syndicat de la Lunetterie.

Le Syndicat de la Lunetterie était reconnu devant la Commission des Relations Ouvrières, le 6 mars, 1946 et obtenait son incorporation civile le 28 mars, 1946.

Les négociations sous la direction de M. Roger McGennis, agent de la Fédération de la Métallurgie d'une part, et M. Marc Carrière, secrétaire de l'Ass. Prof. des Ind. d'autre part, aboutirent à la signature des premiers contrats de travail le 13 avril, 1946 entre l'employeur et le Syndicat.

Des clauses du maintien d'affiliation, de retenue syndicale, de séniorité, de semaine de vacances payées, de repos intercalaire l'avant-midi et l'après-midi, de procédure de griefs et d'arbitrage liant les parties, outre une augmentation de salaire de cinq sous l'heure apportaient une amélioration considérable aux conditions de travail des employés.

Au mois d'octobre suivant, il fut procédé à la classification des tâches selon la nature de l'ouvrage. L'application des taux de salaire selon la cédule de la classification des tâches entraîna des réajustements de salaires dont profitèrent tous les ouvriers et ouvrières de la Lunetterie. Fait à noter, c'est que certains ouvriers reçurent jusqu'à 18 sous l'heure d'augmentation.

Le renouvellement de ce premier contrat, en juin 1947, exigea de longues négociations et, les parties ne s'entendant pas, il fallut recourir à la conciliation devant les agents du ministère du Travail, M. Régimbal siégeait avec la partie patronale, et M. Mc-

(suite à la page 10)

MONTY, CAGNON & MONTY
POMPES FUNEBRES SALONS MORTUAIRES
SERVICE D'AMBULANCES
1926, rue Plessis — FA 3537 4156, rue Adam — AM. 3733

BE. 3984 282 ouest, rue Ontario
Homages de
LA PHOTOGRAVURE NATIONALE LIMITEE
MONTREAL

I. NANTEL
BOIS DE SCIAGE
Masonite — Ten-Test — Beaver Board
Coin Papineau et DeMontigny Tél.: Ch. 1300 Montréal.

206, RUE DU PONT TEL.: 4-4641
LA CIE F. X. DROLET
QUEBEC
FABRICANTS D'ASCENSEURS
Toute réparation mécanique
Spécialité: Bornes-fontaines. Soudure électrique et autogène.

COMPLIMENTS DE
VICTORIAVILLE FURNITURE LIMITED
Victoriaville, P. Q.

DANIEL JOHNSON
AVOCAT et PROCUREUR
JOHNSON & TORMEY
Edifice Fides
25 est, rue St-Jacques (Montréal I) Tél.: LA. 9174

Tél.: FR. 0117
HOTEL LAFAYETTE
A.-H. PATENAUDE, prop.
Bières, vins et spiritueux servis tous les jours.
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)



Un gland importé
a produit ce chêne...

IL A TOUJOURS été dans les habitudes de la C-I-L d'introduire au Canada — dès leur découverte — les plus récents produits de la chimie industrielle et de se contenter de les distribuer jusqu'à ce que le volume des ventes justifie la fabrication de ces produits au pays. Le gland importé a produit le chêne majestueux et inébranlable; ainsi, les méthodes de la C-I-L ont donné naissance à de puissantes industries. Par exemple, la "Cellophane", tout d'abord importée mais fabriquée à Shawinigan Falls depuis 1932; et le "Nylon," originaire des Etats-Unis mais produit à Kingston, en Ontario, depuis 1942. Les Canadiens retirent un double avantage de la politique de la C-I-L: ils profitent de sensationnels nouveaux produits dès leur apparition sur le marché... et, par l'emploi régulier de ces produits, ils rendent bientôt possible leur fabrication au Canada.

LA CHIMIE



AU SERVICE DES CANADIENS

La grève de

(suite de la première page)

vaient souscrit la somme d'au delà de \$450.00. Les groupements y allèrent encore plus largement, à tel point que, tout compte fait, à la fin de la soirée, plus de \$3,000.00 étaient entre les mains du trésorier de la C. T. C. C. pour venir en aide aux grévistes.

Les jours suivants, la même générosité se continua. C'est ainsi, par exemple, que le syndicat de la pulpe et du papier de Donnamana demanda 50 cents à chacun de ses membres pour la bonne cause. Ce chèque a été remis aux grévistes du vêtement dimanche dernier le 5 octobre. Cette générosité a permis de faire la grève sans que les ouvriers n'aient à souffrir matériellement. Sympathique aux grévistes, la population de Louiseville leur vint, elle aussi, en aide de même que le conseil municipal.

Vers le règlement

Le règlement d'une telle grève, juste et légale, ne devait pas tarder. Au bout d'une semaine, les premières tentatives de médiation percèrent. Le ministre du Travail lui-même intervint, ainsi que le député du comté Me Germain Caron. Les représentants du syndicat rencontrèrent le ministre à son bureau à Québec, mercredi après-midi le 24 septembre. L'entrevue fut déjà un succès à tel point que le lendemain les journaux pouvaient annoncer en manchettes: "La grève de Louiseville en voie de règlement". Les pourparlers se poursuivirent jusqu'à samedi midi le 27 septembre, alors que les parties, grâce à la collaboration sincère et complète du ministère du Travail et du député du comté, Me Germain Caron, en vinrent à une entente qui donne une victoire complète, totale au Syndicat qui obtint droit à toutes ses demandes, n'abandonnant dans cette conciliation qu'un mois de rétroactivité, ce qui fut accepté unanimement par les employés.

Reprise du travail

Une heure plus tard, une grande assemblée fut convoquée pour aviser les ouvriers du succès obtenu. C'était une joie délirante à travers les rues de la ville. A la salle de l'hôtel de ville, MM. René

Harmognies, Jean Marchand, Angelo Forte, Me Germain Caron portèrent la parole. Les représentants du Syndicat furent unanimes à remercier le ministre du Travail, l'honorable Barrette, Me Germain Caron, de leur intervention et de leur travail en faveur des justes revendications des ouvriers. Tous conseillèrent aux travailleurs de reprendre leur tâche avec gaieté, dans un excellent esprit et donner à leur patron la juste mesure de travail qu'il était en droit d'attendre d'eux.

Les répercussions

Mais cette grève, dans les circonstances, a pris un caractère d'une ampleur extraordinaire. Dès son commencement, les autorités civiles s'accordèrent à dire qu'elle était absolument légale, fondée. Telles étaient les opinions du Procureur général, l'honorable Maurice Duplessis, l'honorable Antonio Barrette, ministre du Travail. La grève, bien préparée, ne donna lieu à aucun désordre. Le piquetage ne fut qu'une formalité, parce que les ouvriers étaient bien convaincus à l'avance qu'ils devraient "grever" jusqu'à la victoire finale. L'opinion publique, les journaux, notamment le "Devoir", l'"Action Catholique", le "Droit" louangèrent les syndicats pour la fermeté et la prudence avec lesquelles ils avaient procédé. L'opinion générale peut se résumer par ces paroles de M. Henri Lessard au "Droit": "Les grèves de Louiseville sont parfaitement légales... Les ouvriers ont laissé le travail après avoir cherché par tous les moyens légaux à obtenir justice. Ils ont rempli toutes les formalités et observé les délais requis avant de se muer en grévistes".

Cette grève porte le coup de grâce à ceux qui continuaient de penser que les syndicats n'étaient pas forts. Elle démontre aussi qu'on peut à la fois agir avec fermeté et servir les intérêts de la justice et du bien commun.

Gérard Picard est réélu...

(suite de la première page)

Philippe Poirier, de Victoriaville, pour représenter la Fédération du meuble; M. Philippe Lessard, de Québec, pour représenter la Fédération de la Pulpe et du Papier; M. Gaston Ledoux, de Drummondville, pour représenter la Fédération du textile; M. Donia Hamel, de Victoriaville, pour représenter la Fédération du Vêtement; M. René Constant, de Montréal, pour représenter la Fédération des employés municipaux; M. J.-Ant. Chagnon, de Montréal, pour représenter le Conseil central de Montréal; M. J.-Armand Trépanier, de Hull, pour représenter le Conseil central de Hull; M. Lauréat Morency, de Québec, pour représenter le Conseil central de Québec; M. Lorenzo Lefebvre pour représenter le Conseil central de Sherbrooke; M. Roland Deelisle, pour représenter le Conseil central de St-Hyacinthe; M. Lauréat Nantel, pour représenter le Conseil central de Granby; M. Thomas Alexandre, pour représenter le Conseil central de Rimouski; M. Gérard Dallaire, pour représenter le Conseil central de Victoriaville; M. Honoré D'Amour, pour représenter le Conseil central de Drummondville; M. William Brulé pour représenter le Conseil central de Shawinigan; M. Fernand Jolicoeur, pour représenter le Conseil central de Joliette.

Les représentants des fédérations du cuir et de la chaussure, du bas façonné et circulaire, de l'industrie du bois ouvré ainsi que les représentants des conseils centraux de Saguenay-Lac-St-Jean, Sorel et Trois-Rivières seront désignés sous peu.

Notre congrès...

(suite de la page 7)

preinte d'un grand dynamisme, ce dynamisme irrésistible qu'il devait manifester pendant le congrès.

"Il me fait plaisir, dit-il, en commençant, de voir une assistance aussi considérable au banquet du XXVIIe congrès de la C. T. C. C. Cette assistance est une marque de nos progrès et de l'intérêt de plus en plus grand que nos ouvriers portent à leur mouvement, le mouvement syndical catholique.

"Il ne serait pas à propos, à l'occasion de ce dîner, de discuter de problèmes qui relèvent du congrès. Il importe tout de même de donner les principes sur lesquels s'appuie la C. T. C. C.

"Un mouvement comme le nôtre se devait de choisir une doctrine. Et nous n'avons pas pensé pouvoir faire mieux que d'aller puiser à la doctrine sociale de l'Eglise, parce que nous y trouvons à la base un meilleur respect de la personne humaine et qu'il n'y a pas moyen d'instaurer un ordre meilleur sans une grande sollicitude pour la famille. La C.T.C.C. diffère d'un bon nombre d'autres mouvements, parce qu'en admettant la plénitude de la vie de famille, elle se trouve à prendre parti du côté des forces spirituelles et, par conséquent, elle s'oppose ainsi aux forces matérialistes".

"Si la C. T. C. C. réclame une plus grande part de liberté, de justice pour la classe ouvrière, ce n'est pas avec l'idée de garder toutes les libertés et d'ignorer celles des autres. En réclamant sa part de liberté, elle reconnaît que toutes les classes de la société doivent pouvoir s'épanouir librement. Autrement, nous irions vers une dictature sociale et une révolution sans fin".

"Sans doute, la classe ouvrière n'a pas été gâtée. Mais parce que l'industrie est un corps sans âme, elle tend à tuer dans l'homme qui y participe la vie de l'âme et de l'esprit.

Malheureusement, tous les catholiques sociaux ne font pas l'effort nécessaire pour se convaincre de ces vérités et pour en convaincre les autres. Il y a trop d'égoïsme collectif. Il n'y a pas assez de sens social. Il faut savoir s'élever au-dessus des questions personnelles et purement locales. Il ne faut pas s'en tenir uniquement aux problèmes qui ont un aspect terre à terre.

"A l'heure actuelle, les idéologies qui s'entrechoquent ne connaissent pas de frontières. Il s'agit pour nous de démontrer que l'action économique et sociale fondée sur les principes chrétiens est celle qui doit triompher.

"La C.T.C.C. est l'organisation ouvrière la plus représentative dans la province de Québec. Il n'y a pas de point d'orgueil dans cette affirmation; il y a de graves responsabilités. Si les syndicats catholiques ne savent pas donner à temps les directives qui s'imposent, il ne faudra pas se surprendre de voir les doctrines subversives prendre le dessus.

"Les associations patronales peuvent être assurées de la coopération de la C.T.C.C. Il faudra cependant qu'elles comprennent que la C.T.C.C. est un mouvement au rabais. La C.T.C.C. réclamera toujours la pleine mesure de justice.

"Les syndicats, quand ils viennent au congrès, doivent oublier leurs propres problèmes et penser C.T.C.C. C'est ainsi que nous pourrions en arriver à une meilleur

A la Fédération des gantiers

Depuis le congrès de St-Tite au commencement d'août, le bureau exécutif de la Fédération des gantiers a tenu deux réunions sous la présidence de M. Jean L'Heureux. On y a soumis un rapport complet du congrès de la Fédération. Les membres, qui feront partie du comité spécial chargé de refondre la constitution de la Fédération, sont désignés. Ce sont: M. Edmond Durand, de Loretteville, J.-E. Plamondon, des Trois-Rivières, Paul L'Heureux, de Montréal, Jean L'Heureux, de Montréal, Lucien Laforesté de Montréal et M. l'abbé Maurice Maher.

Les négociations en vue du renouvellement du contrat sont commencées et il se peut qu'elles soient terminées dans quelques jours. Les négociations dans l'industrie du gant fin commenceront aussi bientôt. Les négociateurs seront MM. Paul L'Heureux et Bouthillier, de Montréal, Mlle M. Dubeau, de Loretteville. Les négociateurs, pour l'industrie du gant de travail, sont MM. C. Rice, R. Ruel et Mlle Louise Fournier, de Marieville. M. Jean L'Heureux agit comme conseiller technique dans les deux comités.

La fédération a aussi affilié un nouveau syndicat: le syndicat féminin de l'industrie du gant des Trois-Rivières. La fédération compte maintenant huit syndicats.

leur coordination de tous les efforts. Notre mouvement est beaucoup décentralisé, ce qui peut causer quelquefois des délais. Il est mieux d'accepter ces délais et de rester ainsi dans les limites de la saine démocratie plutôt que faire plus vite et courir à la dictature. Tout de même, il ne faut pas oublier que nous vivons l'ère de la bombe atomique et qu'il faut agir vite. A nous tous de conjurer nos efforts pour atteindre ce but."

Convention signée à la Shaw Foundry

Les négociations sont terminées et la convention collective est signée entre le syndicat de la métallurgie de Shawinigan et la compagnie Shawinigan Foundry. Outre les clauses de maintien d'affiliation et de retenue syndicale que nous avons annoncés le mois dernier, comme réglées de façon définitive, les ouvriers de cette firme ont obtenu des augmentations de salaires variant de 12 à 18 cents de l'heure.

Les employés municipaux de Joliette

Les représentants du syndicat catholique national des employés municipaux de Joliette ont rencontré dernièrement les autorités municipales en vue de négocier un nouveau contrat de travail. Les principaux amendements se rapportent aux heures de travail et aux salaires. Le syndicat demande une augmentation générale de salaires de 10 cents de l'heure pour tous les employés.

Contrat renouvelé à la "Old City"

Le syndicat de l'alimentation en gros vient de renouveler sa convention collective de travail avec la maison "Old City". Les employés de cette entreprise ont obtenu des augmentations de salaires substantielles et plusieurs autres avantages importants.

Ministère du Travail de la Province de Québec

La législation ouvrière de la Province de Québec fixe des standards de travail consacrant:

- La liberté syndicale
- Les négociations collectives obligatoires
- L'extension juridique de la convention collective
- La conciliation et l'arbitrage
- Des salaires minima
- Les congés payés
- L'aide à l'apprentissage
- La limitation des heures de travail
- Les bureaux de placement
- La réparation des accidents du travail
- La réadaptation au travail

Hon. Antonio Barrette,
ministre.

Gérard Tremblay
sous-ministre

J. O'Connell-Maher
sous-ministre-adjoint

Contre
Maux de Tête
Névralgies
La Grippe
Douleurs

Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.

Où acheter?

ICI

LA LIGUE DE L'ACHAT CHEZ NOUS

parce qu'ils font leur part.

Un comité du budget familial et du coût de la vie

Une des décisions les plus importantes du congrès de la C.T.C.C., est celle qui recommande l'établissement d'un comité spécial dont le but sera d'abord de déterminer ce qui est nécessaire à la vie normale d'une famille dans la province de Québec et, ceci fait, d'établir le salaire qui doit être payé pour permettre à la famille moyenne de vivre convenablement, de prévoir l'avenir, d'en arriver à un certain état de sécurité.

Une fois cette base établie, le comité poursuivra ses études en vue de déterminer l'influence des fluctuations des prix sur le budget familial, afin de déterminer quels rajustements il sera nécessaire d'ajuster dans les salaires.

Le comité s'occupera aussi de faire une étude de la question du travail féminin et de la rémunération à laquelle il a droit, en s'appuyant sur la formule: à travail égal, salaire égal.

Ce comité sera probablement formé à la prochaine réunion du bureau confédéral.

Le travail qu'accomplira ce comité sera extrêmement important et de nature à faire apprécier davantage le rôle que notre organisation est appelée à jouer dans la société.

Elu vice-président



• M. Roméo Vallée, de Sherbrooke, président de la Fédération du bas façonné et circulaire, qui a été élu cinquième vice-président de la C. T. C. C. à l'issue du XXVI^e congrès annuel de notre organisation qui s'est tenu à St-Hyacinthe.

Le Congrès de la Fédération du textile est un succès

C'est la jolie ville de Granby, surnommée "la princesse des Cantons de l'Est", qui a reçu cette année les congressistes de la Fédération nationale catholique du Textile. Près de deux cents délégués ont participé à ces délibérations sous la présidence de M. Gaston Ledoux. On y a discuté des problèmes de haute importance, principalement l'étude d'une convention-type pour l'industrie du textile ainsi que la juridiction de la Fédération dans les négociations des contrats collectifs de travail. Un magnifique banquet, servi à l'hôtel Granby, marqua la clôture de ces assises. Parmi les invités d'honneur, on notait la présence de M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., M. le maire Horace Boivin, de Granby, M. l'abbé Dubuc, de St-Eugène de Granby, M. Marcel Boivin, député du comté au fédéral. Le poste CHEF irradiia les allocutions prononcées à l'occasion de ce banquet.

A l'issue du congrès se firent les élections, qui donnèrent le résultat suivant: président et organisateur, M. Gaston Ledoux, vice-président, MM. Lauréat antel, Honoré D'Amour et Arthur Pelletier; technicien, M. René Gosselin; secrétaire général et trésorière, Mlle Rollande Duhamel; secrétaire adjoint, M. Albert Dubuc. Les directeurs du bureau confédéral choisis à l'occasion du congrès furent MM. Alcide Chauvin, Gérard Lachapelle, Joseph Piché, Georges Patenaude, Emile Laflamme, Cléophas Vallée, Alfred Paradis, Ronaldo Fortier, Donat Verville, Gérard Rapin, Philias Dionne, Gaston Auger, Edouard Dumas, Maurice Mailloux, Gilles Charbonneau, Gérard Authier, Armand Noël, Germain Laberge, Fernand Villeneuve, Josaphat Benoit et Bruno Beaudoin.

Encouragez nos annonceurs

PRÉVOYANCE

L'administration prévoyante des affaires sauvegarde l'avenir commun

"Un peuple sans vision est condamné à disparaître".

On pourrait en dire autant d'une entreprise et des emplois qu'elle assure.

Condition même du progrès, la prévoyance sauvegarde non seulement l'avenir d'une entreprise, mais aussi la permanence des emplois et la sécurité de chaque employé.

La bonne gestion des affaires exige cette prévoyance, tandis que les employés doivent aider pour leur part aux réalisations qu'elle réclame. En s'efforçant d'améliorer produits et procédés; en développant de



nouveaux marchés domestiques et étrangers pour les produits canadiens; en projetant non seulement pour l'immediat mais aussi pour un long avenir,

l'industrie fait preuve de prévoyance et, avec la coopération de ses employés, travaille à notre commun progrès.

Le progrès industriel du Canada, le bien-être de la nation entière, le confort et la sécurité de chaque citoyen, tout est influencé, protégé, aidé par le courage, la confiance, l'esprit d'initiative et la prévoyance de l'entreprise privée.

A la séance d'ouverture, le président, M. Gaston Ledoux a présenté son rapport moral. Après avoir rendu hommage à la ville de Granby qui recevait les délégués, il a signalé que la Fédération, au cours de la dernière année, avait vu le nombre de ses syndicats affiliés s'accroître de 10 et celui de ses membres de 2,000. Il a fait ensuite un bref résumé des négociations qui ont eu lieu pendant l'année entre les différents syndicats et les établissements de textile, insistant tout particulièrement sur l'arbitrage entre les syndicats du textile de St-Grégoire, Sherbrooke, Drummondville et Magog et le compagnie Dominion Textile.

Le président aborda ensuite le problème de la négociation des conventions collectives de travail et insistant sur la nécessité de faire des demandes uniformes.

"La Fédération, dit-il, entre dans une phase nouvelle. Elle devient en quelque sorte l'agence de négociations et y prend la large part. C'est pourquoi il convient de fixer le rôle que la Fédération doit jouer dans les négociations et, celui-ci établi, le mettre en pratique. Le but de la Fédération est d'unir tous les syndicats et de rendre notre mouvement puissant, le mettre en position de tenir tête aux compagnies et posséder, pour ce faire, toute la documentation, tous les renseignements et toutes les statistiques nécessaires. Ceci, précise en terminant M. Ledoux, est absolument important. Nous approchons du jour où la production sera suffisante pour répondre aux besoins des consommateurs. Les entrepôts se stockeront et le menace de chômage planera de nouveau sur nos têtes. Il faudra être prêt alors à faire face à la musique. Nous y arriverons en coordonnant notre travail et une excellente manière de coordonner ce travail, la plus pratique qui soit, c'est d'abord de préparer une convention-type et de faire des demandes uniformes, toutes les fois que la chose sera possible, lorsque le temps sera arrivé de renouveler nos contrats".

Au cours du congrès, les délégués ont étudié un projet de convention-type préparé par M. René Gosselin, technicien, et ils ont voté une trentaine de résolutions sur des sujets d'ordre général qui furent par la suite transmis à la C.T.C.C.



Weston's

Travailler sans cesse, par la science et les recherches, à améliorer les produits et à en créer de nouveaux... et administrer ses affaires de façon à servir les meilleurs intérêts de ses clients, de ses employés et de la société en général.

—Extrait des principes d'administration de Weston

A 13

GEORGE WESTON LIMITED · TORONTO, CANADA